

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le vingt février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
13 février 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20 FÉVRIER 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LÉONARD, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Excusés : Michel GAVANON, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2006 est adopté à l'unanimité. Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

1. Administration – Personnel

1.1. Réforme de la catégorie C

Le 29 décembre 2006 ont été publiés au journal officiel différents décrets concernant l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C et B. Ainsi certains grades sont supprimés, d'autres sont créés, d'autres sont modifiés selon le tableau suivant :

ANCIENNE APPELLATION DU GRADE	MODIFICATION	NOUVEL INTITULE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Agent des services techniques	supprimé	Adjoint technique 2° classe	12
Agent salubrité qualifié	supprimé	Adjoint technique 1° classe	1
Agent technique	supprimé	Adjoint technique 2° classe	1
Agent technique qualifié	supprimé	Adjoint technique 1° classe	3
Agent maîtrise qualifié	modifié	Agent maîtrise principal	1
Agent administratif qualifié	supprimé	Adjoint administratif 2° classe	1
Agent social qualifié	modifié	Agent social 2° classe	1

Pour 10 de ces agents, cette modification représente une augmentation de rémunération de quelques points d'indices : de 1 à 3 (valeur du point d'indice 4,50 € bruts).

À noter que ces mesures sont applicables avec un effet rétroactif au 1^{er} novembre 2006.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création des postes correspondants et modifie les intitulés de grades du régime indemnitaire de la collectivité.

1.2. Comité local de sécurité

M. GAVANON représente la commune d'Eyragues au Comité Local de sécurité mis en place dans le cadre de la CCRAD.

Les réunions de ce comité s'effectuent essentiellement en journée ce qui ne permet pas à M. GAVANON, retenu par ses obligations professionnelles, d'y assister. M. GAVANON a demandé

que le Conseil Municipal désigne un nouveau représentant pour la commune.

M. TROUSSEL étant le suppléant précise que seulement deux réunions auront lieu en 2007 et propose de représenter la commune jusqu'au renouvellement des conseils municipaux.

1.2 bis Syndicat d'initiative

M. TROUSSEL explique, qu'après étude et analyse du fonctionnement prévisionnel de ces deux structures réunies dans un même lieu, il était plus efficace que l'Espace Culturel, qui anime déjà la bibliothèque, gère aussi le Syndicat d'initiative. De plus, la personne recrutée par cette association pour la bibliothèque assurera également l'accueil au Syndicat d'Initiative. M. BONAFOS, Président de l'Espace Culturel, nous a fait part de son accord et de celui du conseil d'administration de l'association..

Il est donc nécessaire de modifier les statuts de l'association pour permettre la représentativité des élus, car les membres de la commission municipale du Tourisme souhaitent mettre en place et participer à la gestion du Syndicat d'Initiative.

Le Conseil Municipal doit donc désigner 4 élus qui seront membres du Conseil d'Administration de l'Association. Un règlement intérieur va être proposé qui précisera les activités de l'Association : syndicat d'initiative, bibliothèque, écrivain public... et définira les tâches de chacun. Sera également établie une convention pour la mise à disposition des locaux (les travaux avancent et l'ouverture est espérée pour le mois de juillet), du matériel et du personnel.

G. HUMBLET, présidente de la Commission Tourisme indique que ses 4 membres sont d'accord pour entrer au Conseil d'Administration et indique que Christiane MISTRAL sera candidate à la vice-présidence de l'association pour la section en charge du Tourisme.

Sont donc désignés, à l'unanimité : Christiane MISTRAL, Ghislaine HUMBLET, Odile POUJOL et Jean-Claude CHAMBON pour représenter la commune au conseil d'administration de l'association qui portera le nom d'Espace Culture et Tourisme Eyraguais.

1.3. CCRAD : Rapport d'activité 2005

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes a adressé le rapport retraçant l'activité de l'année 2005, accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport de la CCRAD fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

1.4. Fourrière automobiles

La commune ne dispose pas de convention pour l'intervention d'un garage agréé lors de la mise en fourrière de véhicules.

Aussi, le service de police municipale a consulté 3 garages : Gaillardet à Châteaurenard, Fournier à Noves et Chatel à St-Rémy disposant de l'agrément préfectoral nécessaire à l'exécution de cette prestation.

	GAILLARDET	FOURNIER
Enlèvement de véhicule	91,50 €	91,50 €
Gardiennage d'un véhicule dont la valeur est supérieure à 762,25 € (par jour)	4,60 €	4,60 €
Enlèvement, gardiennage, destruction pour le compte de la commune	262 €	145 €
Déplacement non suivi d'un enlèvement	15,20 €	15,20 €

Cette prestation concerne aussi bien les véhicules abandonnés sur la voie publique que l'enlèvement en urgence (moins de 30 mn) des véhicules portant atteinte à la sécurité publique notamment lors de manifestations ou de travaux.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la conclusion de cette convention avec le garage FOURNIER à NOVES.

2. Budget – Finances

2.1. Débat d'orientations budgétaires

Suite à la réunion de la commission finances qui s'est tenue le 14 février, Monsieur le Maire présente le document budgétaire adressé à chaque conseiller.

Endettement : la commune se situe dans la moyenne basse et beaucoup d'emprunts arrivent à échéance d'ici 2009. En 2010, seulement 4 emprunts ne seront pas éteints et l'annuité passera de 400 k€ à 200 K€. La commune se sera désendettée tout au long de ce mandat.

Investissement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme de travaux prévu en début de mandat sera terminé début 2008. Les projets programmés sont en cours et aucun autre nouveau dossier d'investissement important ne devrait être engagé d'ici là. L'investissement s'élèverait à près de 1 900 000 € (hors restes à réaliser) et concernera en priorité : le complexe de salles multisports et l'aménagement du parking et des extérieurs, la création d'un nouveau terrain de football, l'agencement du syndicat d'initiative, une campagne de réfection des revêtements des voiries.

Impôts locaux : Monsieur le Maire rappelle qu'il était envisagé 2 augmentations au cours du mandat. Une première hausse limitée a eu lieu en 2002, la seconde a eu lieu en 2006. Il est proposé de ne pas modifier l'imposition communale en 2007.

Le Conseil Municipal valide les orientations proposées par la commission des finances qui serviront de base à la préparation du budget primitif 2007 de la commune.

Patrick DELAIR indique que la trésorerie est saine malgré l'utilisation de la ligne de trésorerie qui pallie à l'encaissement retardé des subventions. Il souligne que, dans un même temps, l'on fait beaucoup de réalisations, mais que la commune se désendette tout de même.

De plus, Monsieur le Maire précise que le prix de l'eau a baissé de 30 % dont 18 % pour les usagers et que les deux hausses d'impôts sur 7 ans ont atteint 12 % donc moins que l'inflation. Il ajoute que les travaux engagés seront terminés et payés en 2008, à l'exception des logements sociaux.

2.2. Ligne de trésorerie

Compte tenu de son implication professionnelle au sein de la Société Générale Patrick DELAIR ne participe ni au débat, ni au vote.

La validité de la ligne de trésorerie actuelle se termine fin mars. Il convient donc d'autoriser la renégociation d'une nouvelle ligne de trésorerie de 600 000 €. Trois organismes ont été contactés : le Crédit Agricole, la Société Générale et la Caisse d'Épargne. Il est demandé une ligne interactive, avec tirage et remboursement par Internet.

Le choix se porte à l'unanimité en faveur de la Caisse d'Épargne pour la ligne interactive EONIA d'un montant de 600 000 € + marge de 0,06 % et 600 € de frais de dossier.

2.3. Subventions

+ École primaire (année scolaire 2006-2007) :

Il est proposé d'accorder une subvention concernant les projets pédagogiques de l'année scolaire d'un montant de 2 200 €.

À cette somme, il convient d'ajouter une aide de 1 250 € afin de participer au financement du voyage de fin de scolarité des élèves du primaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la somme de 3 450 €.

+ École maternelle (année scolaire 2006-2007) :

Il est proposé d'accorder une subvention concernant les projets pédagogiques de l'année scolaire et participer au financement de la sortie de fin d'année de l'ensemble de l'école pour un montant total de 1 100 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la somme de 1 100 €.

+ Spectacle de Noël 2006 :

Il est proposé d'accorder une subvention à la Coopérative scolaire primaire pour financer le spectacle de Noël 2006 pour un montant de 740 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la somme de 740 €.

+ Foyer du 3^{ème} âge :

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 300 € correspondant à l'organisation de 3 repas des seniors pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la somme de 2 300 €.

+ Club Taurin (avance au titre de l'année 2007) :

Compte tenu de son implication au sein du Club Taurin, Pierre PANCIN sort de la salle.

Afin de permettre le règlement de manadiers, il est proposé d'accorder une avance sur subvention 2007 au club taurin eyraguais à hauteur de 2 000 €.

Monsieur le Maire précise que le budget de ce club atteint environ 65 000 € à 70 000 € et que ces 2 000 € sont bien une avance et non un supplément.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que soit avancée, au titre de l'année 2007, la somme de 2 000 € au Club Taurin.

2.4. TLE : Majoration de retard

Monsieur le Comptable du Trésor sollicite l'avis de la commune sur une demande de remise d'une majoration de retard concernant la TLE d'un administré. En effet, l'appel de TLE a été envoyé à une adresse erronée et le contribuable n'a reçu que le rappel majoré de 47 € d'intérêts de retard. M. ARTAUD émet un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal suit l'avis de M. ARTAUD et autorise à l'unanimité la remise de la majoration d'intérêts de retard de 47 €.

3. Urbanisme – Foncier

3.1. Acquisitions de terrains

+ Terrain CS 42 - André MICHEL :

Le Conseil municipal du 11 juillet 2006 a autorisé l'acquisition de la parcelle CS 42 d'une superficie de 7 459 m² afin de permettre la création d'un terrain de football supplémentaire. Cette acquisition auprès de M. André MICHEL était conclue au prix de 106 700 € en 3 versements en 2006, 2007 et 2008.

La signature de l'acte doit intervenir dans les prochains jours et le paiement des 2 premiers versements sera fait en 2007 selon les capacités financières de la commune.

+ Terrains de Maurice BOUCHET (qui représente l'ensemble des ayant-droits) :

Monsieur BOUCHET propose à la commune l'acquisition de différentes parcelles lui appartenant pour un total de 19 630 €, estimation faite par le notaire :

- AB 137 (le village), contenance de 68 m², au prix de 10 200 € ;
- AR 35 (Pie Vin), contenance de 772 m², au prix de 1 180 € ;
- BL 101 (Les Plaines), contenance de 1 659 m², au prix de 2 530 € ;
- CO 58 (Beaux Champs), contenance de 1 000 m², au prix de 3 050 € ;
- CO 94 (Beaux Champs), contenance de 875 m², au prix de 2 670 € ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

+ Demande d'acquisition de parcelles communales par Maître PAUL :

Maître PAUL sollicite l'acquisition de 2 parcelles, lieu-dit Couderic, section BH :

- n°87 pour 14 a 65 ca en nature de terre ;
- n°80 pour 27 a 10 ca en nature de verger

La parcelle n°87 est contiguë de la propriété de Me PAUL et lui permettrait de déposer un permis de construire pour un agrandissement de sa résidence principale. Monsieur le Maire propose de donner suite à la demande de Me PAUL pour la parcelle n°87, estimée par le service des domaines à 33 000 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la cession de la parcelle BH 87 au prix de 33 000 €, mais décide de conserver dans le patrimoine de la commune la parcelle BH 80, isolée.

+ Demande d'acquisition d'une parcelle communale par M. et Mme BELLATON :

M. et Mme BELLATON ont sollicité par courrier l'acquisition d'un terrain cadastré BP 094, situé Chemin de la Sablière, d'une superficie de 3 108 m².

Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à M. et Mme BELLATON afin qu'une offre leur soit faite pour un montant de 300 000 €. Il conviendra de solliciter une estimation du service des domaines.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3.2. Délivrance des permis de construire

VU l'article L 421-2-5 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire ne peut signer les permis de construire et déclaration de travaux déposés par lui-même ou des membres de sa famille : ceci constituant une notion d'intérêt personnel. Il convient donc de désigner Louis CHAUVET, conseiller municipal en charge de la commission d'Urbanisme, pour procéder à l'instruction des autorisations d'urbanisme concernant Monsieur le Maire ou les membres de sa famille et signer les pièces s'y référant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour désigner M. Louis CHAUVET.

3.3. Maintenance de l'éclairage public

Le contrat de maintenance de l'éclairage public assurée par IDEX arrive à échéance en février. Une consultation a été menée auprès de IDEX, LUMIMAG et INEO pour assurer la maintenance des équipements d'éclairage public à raison de 2 vérifications par mois de chaque point lumineux et 4 interventions ponctuelles sur appel en cas de grosses pannes.

IDEX et LUMIMAG ont fait les propositions suivantes, INEO n'a pas répondu :

	IDEX	LUMIMAG
Prestation de base	9 880 €	9 673 €
Option relevé informatique du matériel	1 650 €	1 000 €

Concernant les prix de détails des points lumineux spéciaux, la proposition financière de LUMIMAG est sensiblement inférieure sur tous les postes.

La qualité et les délais d'intervention sont similaires. Chaque société est connue, équipée de matériels suffisants et possède des logiciels de gestion du parc demandés.

Il est donc proposé de conclure une convention de maintenance de l'éclairage public d'une durée de 3 ans avec la société LUMIMAG.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la Société LUMIMAG y compris pour l'option recensement et saisie informatique des matériels.

3.4. Campagne d'élagage

De nombreux platanes de la commune sont atteints de la maladie du chancre coloré ; Jean-Louis

LÉONARD déplore 65 platanes morts à Beauchamp et 2 ou 3 route de Châteaurenard, ou encore Chemin de l'Arénier. L'abattage d'un platane est facturé de 650 à 770 € HT pièce. Le conseil général sollicité pour venir en aide aux communes n'a pas souhaité financer cette opération. De plus, chaque année la commune fait procéder à l'élagage de 30 à 50 platanes pour un prix unitaire d'environ 120 € HT.

Monsieur le Maire souhaiterait disposer de 3 ou 4 terres pour les faire brûler sur 2 ou 3 ans et propose pour la campagne d'abattage et d'élagage de l'année 2007 d'abattre ceux de la Route de Châteaurenard.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soient abattus les platanes infestés de la Route de Châteaurenard et demande une estimation du coût d'abattage des platanes Draille de Beauchamp.

4. Travaux

4.1. POS : révision simplifiée et modification

Il est procédé à une enquête publique conjointement sur le projet de révision simplifiée et de modification du POS de la commune d'Eyragues qui se déroule pendant 29 jours consécutifs du lundi 29 janvier 2007 au lundi 26 février 2007 inclus.

Les pièces des dossiers peuvent être consultées à la Mairie - Service Aménagement - du lundi 29 janvier 2007 au lundi 26 février 2007 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30 du lundi au jeudi et de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30 le vendredi.

Les observations éventuelles du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Monsieur Patrick BONNET, Chef d'entreprise – Administrateur de la Chambre des Métiers, demeurant 9 avenue Baptiste Dubois – 13560 – SENAS, a été désigné par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, comme commissaire enquêteur. Il reçoit les habitants en Mairie d'Eyragues, les jours et heures suivants :

- lundi 29 janvier 2007 de 13 H 30 à 17 H 30 ;
- jeudi 8 février 2007 de 8 H 30 à 12 H ;
- mercredi 14 février 2007 de 13 H 30 à 17 H 30 ;
- lundi 26 février 2007 de 13 H 30 à 17 H 30

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et le Commissaire Enquêteur le transmettra, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Maire d'Eyragues dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie d'Eyragues et une copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et au Président du Tribunal Administratif.

4.2. Complexe multisports : avenants

Il convient d'autoriser la signature des avenants suivants :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché	Avenant	%
1	Gros œuvre	BOTTA	612 455,93 €	19 368,76 €	3,16
6	Électricité	SET	41 851,00 €	743,00 €	1,78
7	Plomberie - Chauffage	DAILLANT	79 935,60 €	1 386,00 €	1,73
8	Carrelage	ST-ETIENNE	15 416,17 €	4 587,47 €	29,76
9	Peinture	BC SERVICE	26 010,95 €	1 289,00 €	4,96
10	Sols sportifs	SUD TENNIS	46 460,00 €	- 1 458,60 €	- 3,13
TOTAL MARCHE			1 292 369,45 €	25 915,63 €	2,01

L'avenant concernant le gros œuvre est essentiellement dû à l'enterrement du bâtiment dans sa partie Sud Est plus important que prévu et qui a nécessité la confection d'une étanchéité des murs plus conséquente et une reprise de la coursive. L'avenant concernant le lot carrelage correspond à un oubli par la maîtrise d'œuvre de 80 m² de carrelage dans le descriptif des travaux. Le reste concerne des adaptations mineures présentes sur chaque chantier.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature des avenants ci-dessus énoncés.

Il convient également d'attribuer les options du lot 6 pour la sonorisation et la détection intrusion pour respectivement 6 149,83 € TTC et 2 750,80 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soient attribuées les options sonorisation et détection intrusion du lot 6.

Par ailleurs, la société GIORDANENGO, lot 4A – Menuiseries intérieures – Serrurerie nous a fait part de sa mise en redressement judiciaire. Un administrateur a été nommé. Une mise en demeure de terminer le chantier ou de faire part de son désistement lui a été notifiée. En cas de liquidation définitive, une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée sera réalisée.

4.2 bis Complexe multisports : aménagements extérieurs

Patrick DELAIR souhaiterait faire une uniformité des parkings avec un maximum de places et présenter un aménagement arboré. Une esplanade sera implantée devant la casquette du gymnase et rejoindra la Salle des Fêtes. Le dénivelé de 80 cm demande réflexion par rapport à la rampe d'accès des personnes handicapées.

4.3. Logements sociaux

Les dossiers administratifs (convention d'aménagement, permis de construire et permis de lotir) sont en cours de constitution ou à l'instruction.

Le SICAS a demandé un engagement ferme de la commune de ne pas utiliser les berges du canal comme voie d'accès au lotissement. Cette disposition est déjà présente dans la convention d'aménagement. Une délibération du Conseil, unanime, viendra confirmer cette position.

4.4. Aménagement d'un terrain de football

Une consultation est menée concernant les travaux d'aménagement d'un terrain de football supplémentaire. 4 lots ont été définis :

- lot 1 : adaptation, préparation du terrain et engazonnement ;
- lot 2 : dispositif d'éclairage ;
- lot 3 : arrosage ;
- lot 4 : équipements sportifs.

L'avis d'appel public à la concurrence s'est terminé le 19 février. Compte tenu de nombreuses réponses et de la différence des montants, le détail des offres va être étudié et l'on va rencontrer les entreprises. L'estimatif s'élève à 150 000 €.

Par ailleurs différents devis ont été demandés pour l'achat d'une tondeuse pour les stades en remplacement de celle actuelle âgée de 12 ans. Patrick DELAIR prospecte différents modèles.

5. Informations - Questions diverses

5.1. Salle des Fêtes : Mise à disposition

Mme BERTRAND, conseillère générale, sollicite le prêt de la salle des fêtes d'Eyragues, le mercredi 28 février, afin d'organiser une réunion-débat consacrée à l'engagement des femmes dans le cadre de l'Observatoire du Droit des Femmes et l'égalité des chances créé par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le prêt gratuit de la salle.
Le Conseil municipal décide que la mise à disposition gratuite des salles municipales sera accordée à tous les candidats aux élections.

5.2. AEPE : Vide grenier

L'AEPE nous informe que le vide-grenier se tiendra à l'automne (octobre ou novembre) et non en juin, comme annoncé dans l'Eiraguen.

5.3. Questions diverses

- **Collège Saint-Rémy** : Monsieur le Maire indique que le collège de rattachement des élèves d'Eyragues sera le collège Glanum à Saint-Rémy dès la prochaine rentrée scolaire des 6^{ème}.

- **Assainissement MFR Beauchamp**

Afin de respecter la réglementation, la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp doit se raccorder au réseau communal d'assainissement. La Commune participe à l'investissement et pourra en contrepartie utiliser le site de Beauchamp pour accueillir le CLSH les 20 prochaines années. La servitude devra passer chez M. GILLES Jean-Robert qui a donné son aval. Une rencontre sera programmée en mars avec les représentants de la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp.

- **Terrain BOUCHET (derrière la cantine)** : Monsieur le Maire a fait fermer la porte qui donne sur la voie d'accès.

- **Tourisme** : Ghislaine indique que priorité est donnée à l'aménagement du Syndicat d'Initiative.

- **Comité des Fêtes** : Une soirée irlandaise pour célébrer la Saint Patrick est organisée le 24 mars à la Salle des Fêtes.

- **Chrysalide** : La vente de brioches sur Eyragues au profit de l'aide aux personnes handicapées a rapporté la somme de 2 619,55 € à l'Association. La Présidente remercie la commune de son soutien.

- **Maison de Retraite Publique** : La commune a contribué au redressement financier de la Maison de retraite Le Hameau, plan qui finissait en 2006. M. CHARLIER, Directeur de l'établissement a adressé une lettre de remerciements à la commune.

- **Réunion Publique** : Monsieur le Maire annonce qu'une réunion publique d'information aura lieu à la Salle Baudile Lagnel le 16 mars à 18 h 30. Les sujets abordés seront les suivants : logements sociaux, travaux en cours, finances, projets 2007/2008. Un courrier d'invitation sera adressé au Conseil Municipal ainsi qu'aux présidents d'association.

- **Départ** : Fabienne BALOCHE annonce son départ pour la Corse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le vingt sept mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
20 mars 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procuration : 0
Votes : 21

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LÉONARD, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Hélène REY, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2007 est adopté à l'unanimité. Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires Financières et Administratives

1.1. CA 2006 et Budgets primitifs 2007

Monsieur le Maire présente les budgets de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.

- CA 2006 EAU

Le compte administratif 2006 de l'eau se solde par un excédent de 141 438,99 € de fonctionnement correspondant à 194 182,12 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 52 743,13 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 41 349,78 € : 166 915,61 € de recettes pour 125 565,83 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts et différents travaux sur le réseau.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2005 du budget de l'eau au vote des conseillers : 21 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'eau, conforme au CA voté.

- BP 2007 EAU

Le budget primitif 2007 de l'eau s'équilibre à 171 600 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 124 400 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour financer l'entretien des équipements. En recettes, la surtaxe d'eau, instituée en 2003, est inscrite pour 83 000 € et le remboursement d'emprunt par la SOGEDO est porté à 58 200 €.

La section d'investissement s'équilibre à 212 188,77 €, permettant de dégager un montant de 150 188,77 € pour effectuer d'un nouveau réservoir et d'un nouveau captage. Ces opérations sont financées essentiellement par l'excédent de 2006.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2007 de l'eau au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **CA 2006 ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2006 de l'assainissement se solde par un excédent de 49 058,84 € de fonctionnement correspondant à 62 880,32 € de recettes, issues de deux recettes principales : les taxes de branchement et la surtaxe communale ; pour 13 821,80 € de dépenses : intérêts des emprunts et dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 204 463,12 € : 268 245,49 € de recettes issues pour moitié de l'excédent antérieur; pour 63 782,37 € de dépenses, dont le remboursement des emprunts, l'étude du schéma directeur et des travaux sur le réseau.

Il est fait état que cet excédent permettra de financer une partie des obligations de mises aux normes de l'assainissement collectif ou individuel qui doivent intervenir dans le cadre de l'adoption du schéma directeur d'assainissement, actuellement soumis à enquête publique.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2006 du budget de l'assainissement au vote des conseillers : 21 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement, conforme au CA voté.

- **BP 2007 ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2007 de l'assainissement s'équilibre à 47 650 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 33 320 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 309 651,96 €, permettant de dégager un montant de 292 451,96 € pour effectuer des travaux, l'auto surveillance de la station d'épuration et financer le schéma directeur d'assainissement, financés par les excédents de 2006 et des subventions.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2007 de l'assainissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **CA 2006 LOTISSEMENT**

Le compte administratif 2006 du budget lotissement se solde par un résultat négatif de fonctionnement de 94 200,55 € correspondant aux travaux de viabilité de la zone d'activité des Moutouses.

La section d'investissement s'équilibre en recette et en dépense à 6 781,60 €.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2006 du budget lotissement au vote des conseillers : 21 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget lotissement, conforme au CA voté.

- **BP 2007 LOTISSEMENT**

Le budget primitif 2007 des lotissements s'équilibre à 371 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement qui permettront de solder le programme de viabilisation des lotissements d'activité des Moutouses III et IV.

Aucune dépense, ni recette n'est inscrite en section d'investissement pour 2007.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2007 lotissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2007 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le budget principal primitif 2007 de la collectivité s'équilibre à 3 810 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement, en très légère baisse (-1,65 %) par rapport au budget primitif de

l'année précédente. Monsieur le Maire rappelle qu'il a proposé une hausse des taux communaux des impôts locaux en 2006 et qu'afin de ne pas alourdir la charge des contribuables eyraguais déjà soumis aux fortes hausses votées par le Conseil Régional PACA et le Conseil Général des Bouches du Rhône ces dernières années, les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2007 à :

- Taxe habitation = 12,69 %
- Foncier bâti = 13,87 %
- Foncier non bâti = 36,93 %

Monsieur le Maire rappelle que l'on procède également à un contrôle de gestion poussé, à suivi détaillé des principaux achats ainsi qu'à une mise en concurrence des fournisseurs.

À noter enfin la poursuite du désendettement de la commune.

La section d'investissement s'équilibre à 2 141 500 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : l'achat de terrains (50 K€), la construction et les aménagements extérieurs du complexe multisports (1 000 K€), acquisition de matériel dont une nouvelle tondeuse et le mobilier de la bibliothèque / Syndicat d'Initiative (80 K€), une campagne d'enrobés (250 K€), l'extension du cimetière (250 K€), l'aménagement d'un terrain de football (150 K€), et divers travaux (88 K€). Ces programmes sont financés par des subventions, le FCTVA, la vente de terrains (555 K€), si nécessaire par le recours à l'emprunt (362,5 K€) et par l'autofinancement proposé à hauteur de 545 K€.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2007 – Budget Principal de la commune au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

1.2. Taxe de stationnement

Considérant l'utilité d'avoir un nombre de places de stationnement suffisant sur la commune et la nécessité pour celle-ci de se doter de ressources complémentaires pour construire éventuellement des parcs publics, le conseil municipal en date du 7 février 1995 avait institué une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Toutefois, cette disposition, prévue par le code de l'urbanisme pour les communes dotées d'un POS, n'est pas assez dissuasive. Aussi, le Conseil Municipal, en mars 2005, à l'unanimité, a décidé de porter, à compter du 1^{er} avril 2005, la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement à un montant de 9 150 € la place.

De nombreux garages et remises continuent à disparaître et sont transformés en petits logements occasionnant de grandes difficultés de parking. Il paraît nécessaire de réévaluer à nouveau la taxe pour non réalisation de stationnement. Le montant maximum fixé par la loi SRU est de 14 782,28 € par emplacement manquant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le montant de la taxe pour non réalisation de stationnement à 14 700 € par emplacement manquant.

1.3. Eau – Assainissement : Rapports annuels

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité. Ces rapports doivent ensuite être présentés en conseil municipal.

La SOGEDO, gestionnaire des services, a transmis les rapports correspondants.

Assainissement :

La commune dispose de 19 330 ml de réseau d'assainissement, d'environ 400 regards de visite, 1 dessableur, 1 déversoir d'orage. En 2005, 880 ml de conduites ont fait l'objet d'un curage préventif, 3 interventions ont été opérées pour désobstruer des conduites et 23 interventions sur des branchements.

La commune compte 1 184 abonnés à l'assainissement collectif, correspondant à 3 469 habitants. 151 443 m³ ont été collectés.

La capacité de la station d'épuration est de 5 000 équivalent habitants, 250 Kg/j de DBO (matière organique), pour un débit journalier de 1 100 m³. L'aération a fonctionné 10 122 heures dans l'année et le rendement épuratoire varie de 94 à 99 % selon les matières traitées. 100 % des

analyses effectuées étaient conformes aux normes réglementaires. Le volume de boues extrait s'est élevé à 430 m³ correspondant à 47,5 tonnes de matières sèches compostées par SOTRECO. 23,7 tonnes de graisses et de sables ont été expédiées au centre de traitement TTC MALO à Orange.

Eau :

La commune compte 1 345 abonnés pour 1 369 branchements et 1 491 compteurs, (aucun branchement en plomb). 316 234 m³ ont été mis en distribution (866 m³ par jour). 150 774 m³ ont été consommés dont 148 774 m³ facturés, soit une consommation annuelle moyenne par abonné de 108,7 m³. Le volume des pertes se monte à 165 460 m³, soit un rendement hydraulique de 48 %. 300 ml de réseau ont été inspectés pour rechercher des fuites, 7 fuites ont été colmatées, 19 réparations de branchements, 48 compteurs renouvelés et 20 branchements créés.

Le réseau se compose de 26,31 km de réseau d'eau, d'une station de pompage (près de la CCRAD) d'une capacité de 115 m³/h, une station de reprise (La Gardy) de 45 m³/h, un réservoir semi-enterré (La Gardy) d'une capacité de 500 m³, un réservoir sur tour (La Boule) de 300 m³, un réducteur de pression et 55 poteaux-bouches d'incendie. 150 kg de chlore gazeux ont permis de traiter l'eau produite. En 2005, la pompe de la station de reprise a été renouvelée et le réseau a été étendu route de Saint-Andiol. 7 interruptions de service se sont produites en 2005, dont 2 programmées, ayant intéressé 1 369 abonnés.

14 analyses ont été effectuées par la DDASS obtenant 100 % de conformité générale.

2 535 factures ont été émises, 902 relances, pour 11 impayés de plus de 3 mois au 31/12.

Le Conseil Municipal prend bonne note informations présentées dans les rapports technique et financier remis par la SOGEDO.

2. Marchés – Travaux

2.1. Z.A. : exonération des pénalités de retard

La durée d'exécution des travaux de l'aménagement de la zone d'activité des Moutouses a dépassé le délai prévu dans le marché signé avec l'entreprise ROSSI TP. M. le Percepteur demande l'application de pénalités de retard.

L'allongement du délai de réalisation n'est pas imputable à la seule entreprise, aussi il est proposé d'annuler les pénalités encourues.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'annulation des pénalités de retard encourues par l'Entreprise ROSSI TP.

2.2. Extension du terrain de foot

Une consultation est menée concernant les travaux d'aménagement d'un terrain de football supplémentaire. 4 lots ont été définis :

- lot 1 : adaptation, préparation du terrain et engazonnement ;
- lot 2 : dispositif d'éclairage ;
- lot 3 : arrosage ;
- lot 4 : équipements sportifs.

L'avis d'appel public à la concurrence s'est terminé le 19 février. Il est fait état en séance du choix des entreprises, selon les offres TTC récapitulées dans le tableau ci-dessous.

+ Il est proposé d'attribuer le lot n°1 Terrassement-Engazonnement à la société BOUIX dont l'offre est la mieux disante pour un marché de 20 044,96 €. Quelques chiffres de la société DAUDET, dont la proposition financière est similaire, paraissent sous-estimés (décapage 450 € et engazonnement environ 4 500 €).

Le Conseil Municipal approuve le choix de la société BOUIX à l'unanimité pour un montant de 20 044,96 € auquel s'ajoute la variante proposée par l'entreprise d'un montant de 4 058 € pour l'engazonnement de l'espace vert situé à côté.

+ Le lot n°2 Éclairage pourrait être attribué à SOB ECA dont l'offre de base est la mieux disante pour un montant de 37 059,26 €. Une variante était demandée dans la consultation afin de reprendre la totalité du tableau de commandes de l'éclairage des stades : montant de cette variante 1 484,24 €.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité pour un montant de 37 059,26 € auquel s'ajoute la variante demandée d'un montant de 1 484,24 €.

L'entreprise a proposé une variante technique avec 2 projecteurs par mât (au lieu d'un seul) et sectorisation du stade afin d'assurer un éclairage plus efficace pour un montant supplémentaire de 3 805 €. Accord unanime du Conseil.

+ Le lot n°3 Arrosage a été déclaré infructueux car aucune des entreprises n'a répondu au cahier des charges établi. Toutes ont proposé différentes solutions propres à chaque fabricant mais impossibles à comparer.

Une consultation auprès de 3 sociétés a été relancée en redéfinissant l'équipement demandé. Il est proposé de retenir le devis de la société LENFLE à 14 328,37 € avec la variante de 3 046,70 € proposée pour l'espace vert à côté.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité pour un montant de 14 328,37 € auquel s'ajoute la variante d'un montant de 3 046,70 €.

+ Pour le lot n°4 Équipements sportifs, il est proposé de retenir l'offre de Sport France d'un montant de 30 264,78 €, située en seconde place pour le prix, mais qui a proposé une qualité des équipements supérieure (section des poteaux plus conséquente, grillage de protection ...). De plus, cette société propose une variante en installant du treillis soudé sur une partie du pare-ballon pour un coût supplémentaire de 2 206,62 €.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité pour un montant de 30 264,78 €, auquel s'ajoute la variante d'un montant de 2 206,62 €.

L'ensemble de l'opération s'établit à 116 297,93 € (variantes comprises).

2.3. Demandes de financements

Deux demandes de subventions peuvent être présentées pour les projets en cours.

Pour la création d'un stade de football, une subvention peut être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football District Rhône Durance. Le Conseil charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention de la FFF pour l'ensemble du projet présenté ci-avant.

Pour l'équipement et l'agencement du Syndicat d'Initiative, une subvention correspondant à 50 % de l'investissement plafonnée à 4 500 € peut être sollicitée auprès du Conseil Général, Direction de l'agriculture et du tourisme. À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que soit présenté la demande de soutien financier correspondante.

2.4. Complexe de Salles multisports

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, la société GIORDANENGO, lot 4A – Menuiseries intérieures – Serrurerie nous a fait part de sa mise en redressement judiciaire et de son désistement définitif.

Une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée est en cours, 4 lots ayant été décomposés : 4A1 Menuiserie aluminium, 4A2 Serrurerie métal, 4A3 Menuiseries bois et 4A4 Faux-plafonds. Les entreprises doivent transmettre leurs offres avant le 6 avril prochain.

Par ailleurs, le délai d'exécution du chantier va être allongé par ordre de service adressé aux différentes entreprises intervenant sur le complexe multisports.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

3. Urbanisme

3.1. Modification du POS

Il a été procédé à une enquête publique conjointement sur le projet de révision simplifiée et de modification du POS de la commune d'Eyragues qui s'est déroulée du lundi 29 janvier 2007 au lundi 26 février 2007 inclus.

La modification du POS, proposée lors du Conseil Municipal du 11 juillet dernier, comprend

- le déclassement d'un parc boisé d'une zone UA en zone ND ;
- l'établissement d'un coefficient d'occupation des sols spécifique pour les seules activités médicales sur ce terrain seulement, secteur UD2a;
- l'extension du secteur UD4 chemin de la Sablière car desservi par les réseaux.

Lors de l'enquête publique, seules des observations de soutien, essentiellement à l'extension du centre médical, ont été reçues.

À l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire enquêteur, Monsieur Patrick BONNET, Chef d'entreprise – Administrateur de la Chambre des Métiers, a clos le registre d'enquête publique. Il a transmis un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du POS proposée.

3.2. Révision du POS

La révision simplifiée du POS doit permettre la réalisation du programme de logements sociaux et de lots en accession à la propriété en classant des parcelles du projet d'intérêt général en secteur UD1a.

À l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire enquêteur, Monsieur Patrick BONNET, Chef d'entreprise – Administrateur de la Chambre des Métiers, a clos le registre d'enquête publique. Il a transmis un avis favorable à cette révision simplifiée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision simplifiée du POS proposée.

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie d'Eyragues et une copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et au Président du Tribunal Administratif.

3.3. Concession d'aménagement

Les dossiers administratifs (convention d'aménagement, permis de construire et permis de lotir) sont en cours de constitution ou à l'instruction.

L'avis de la Sous-Préfecture au sujet du traité de concession d'aménagement doit nous parvenir dans les prochains jours. Une réunion avec UNICIL et les notaires respectifs est prévue le 4 avril prochain afin d'entériner le document.

Un échange de parcelles, ou l'établissement d'une servitude, ont été demandés au SICAS pour favoriser l'accès au projet.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

3.4. Vente de terrain

Suite à sa demande d'acquisition d'une parcelle communale et à divers échanges de courriers, Maître PAUL fait une proposition d'achat à 25 000 € au lieu de 33 000 € comme estimé par le service des Domaines. Après lecture du courrier de Maître PAUL faisant état d'une servitude tacite, Monsieur le Maire propose la vente de ce terrain à 30 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour réaliser cette vente à Maître PAUL pour un montant de 30 000 €.

4. Questions diverses

• **Tourisme**

Ghislaine HUMBLET annonce la sortie du guide touristique de la CCRAD. Elle indique la venue des élèves du Lycée Glanum le 10 avril dans le cadre des visites « de la Graine à l'Assiette ». Pour les 10 ans de la CCRAD un circuit à bord du train à vapeur sera organisé. Un livret sur les circuits à thème est distribué auprès des autocaristes dans lequel sont répertoriés le musée du patrimoine, le musée Giffie, et la découverte de l'activité d'un maréchal ferrant...

• **Environnement**

La tondeuse KUBOTA achetée en 1994 doit être remplacée. Patrick DELAIR a contacté trois fournisseurs qui nous ont adressé les propositions suivantes : Ets Pelouset à Saint-Rémy, Agri Moderne à Eyragues et Tondoland à Sorgues. Les offres varient de 27 000 à 29 383 € TTC.

Il est proposé d'acquérir le matériel auprès d'Agri-Moderne au tarif de 27 000 € TTC. Il s'agit d'une tondeuse KUBOTA F3680, moteur diesel 4 cylindres 36 CV, direction assistée, 4 roues motrices, coupe frontale de 1m50 à 3 lames, bac de ramassage 660 litres et kit de circulation route homologué.

• **Voirie, platanes**

Jean-Louis LÉONARD indique que les devis pour la campagne d'élagage et d'abattage des platanes 2007 ont été reçus. Il reste à recevoir celui concernant le chemin de l'arénier. Une décision sera prise en fonction de l'ensemble des offres.

• **Comité des Fêtes**

Le programme des festivités 2007 est bouclé et sera proposé lors d'un prochain conseil municipal ; le livret sera prêt pour les floralies.

Michel GAVANON annonce, pour les tous petits, la recherche des œufs de pâques à l'aire de jeux, qu'une fondue au chocolat clôturera le samedi 7 avril prochain.

• **Sécurité**

Madeleine JULLIAN demande à ce que l'estafette de Michel COLOMBET soit enlevée de la chaussée.

Elle demande que la sécurité dans le village soit assurée le samedi après-midi (vols de sacs à main, agression du tabac et vol de cigarettes). Il serait bien de faire intervenir la gendarmerie.

• **Logements Sociaux**

Madeleine JULLIAN souhaite savoir si des lots communaux sont encore disponibles dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier au Quartier des Pouchons. Monsieur le Maire répond que seulement les demandes de 2003 à 2005 ont été prises en compte. À partir de 2006, les demandes sont mises en attente pour une éventuelle autre opération. Toutefois, les personnes peuvent faire une demande de location d'un logement social .

• **Club Taurin**

Pierre PANCIN suggère la réfection du toril aux arènes ; il faudrait faire 2 ou 3 box de plus pour ne pas mélanger les taureaux. Avis favorable du Conseil, les travaux seront réalisés par le personnel des services techniques.

• **Syndicat d'initiative**

Christiane MISTRAL précise qu'une réunion hebdomadaire se déroule tous les jeudis afin de mettre en place le syndicat d'initiative et prévoir son agencement.

• **Recrutement**

Monsieur le Maire informe que Rémy RASCLAS va être recruté, à compter du 1^{er} avril, au service technique pour assurer la conduite de l'épareuse et l'entretien, des bas-côtés et des fossés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le dix-sept avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
10 avril 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 AVRIL 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LÉONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Excusés : Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Alain DIJON, Madeleine JULLIAN, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Il soumet au Conseillers l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour "3.7. Travaux hydrauliques". Accord unanime du Conseil Municipal pour compléter l'ordre du jour de la séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2007 est adopté à l'unanimité.
Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

1. Plan de sauvegarde communal

Françoise BASNEL présente le plan de sauvegarde de la commune.

Le plan communal de sauvegarde a été institué par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et par décret paru en 2005.

Les objectifs du plan communal de sauvegarde sont de prévoir, d'organiser et de structurer les dispositions à prendre en cas de risque ou de sinistre au niveau de la commune d'Eyragues.

Les risques retenus sont :

- inondations et ruissellements urbains
- feux de forêt
- transport de matières dangereuses
- gaz
- canicule
- séisme et glissement de terrain
- chutes de neige

Françoise BASNEL présente les fiches établies et les principales mesures qui seront mises en œuvre en prévention ou au cours d'un sinistre : organisation des secours, répartition des tâches et des missions, lieux de replis et assistance aux sinistrés ...

À l'issue de la présentation, Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'il sera nécessaire d'acheter quelques lits et des couvertures. Une liste de petit matériel de premier secours sera établie. Les messages d'alerte devront être préparés et la commune doit se doter d'un groupe électrogène pour parer à toute coupure d'électricité.

Françoise BASNEL remercie Lilian GRIGNON pour sa coopération. Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal félicite Mme BASNEL pour le travail accompli.

Le plan de sauvegarde communal est adopté à l'unanimité.

2. Affaires Financières et Administratives

2.1. CAUE : cotisation 2007

En 1997, la commune a adhéré au CAUE qui a pour mission d'assister les collectivités dans leur volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE assure donc une assistance architecturale et, à la demande des communes, il apporte un diagnostic, un conseil, et des interventions pour toute question d'architecture, d'espace public, de patrimoine, de construction et équipement public d'environnement, de parcs et jardins, de sécurité routière ...

La cotisation de la commune au CAUE pour l'année 2007 est fixée à 1 307 €. (1 231 € en 2006).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la cotisation au CAUE pour l'année 2007.

2.2. CNFPT : convention cadre 2007

Des conventions cadres de partenariat lient le CNFPT et les collectivités pour permettre le financement des actions de formation individuelles ou collectives qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Ceci concerne les stages payants de formation continue, les mises à niveau, les habilitations, les préparations aux concours, les formations d'ACMO, de Police, les colloques et séminaires ainsi que les publics non cotisants (emplois jeunes, contrats aidés : CEC, CAE...).

La convention-cadre n'engage pas la collectivité mais précise le cadre d'une éventuelle commande qui doit alors être complétée par un document financier.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention avec le CNFPT pour l'année 2007.

2.3. Eau – Assainissement : indexation contractuelle

Les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoient des coefficients de révision applicables à la rémunération du fermier d'avril 2007 à mars 2008 :

- facturation eau = coefficient de réévaluation = 1,0585
- dotation aux renouvellements eau = 1,1021
- facturation assainissement = 1,0600
- dotation aux renouvellements assainissement = 1,1021

Tarifs	Bases 2004	A partir du 1/04/2007	Rappel 2006
Prime fixe semestrielle eau	7,50 €	7,94 €	7,83 €
Mètre cube eau	0,500 €	0,53 €	0,522 €
Compteur eau	5 500 €	6 061,40 €	5 888,92 €
Branchement eau	8 000 €	8 816,58 €	8 565,71 €
Électromécanique eau	3 500 €	3 857,26 €	3 747,50 €
Réseaux eau	7 000 €	7 714,51 €	7 494,99 €

Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €	10,60 €	10,45 €
Mètre cube assainissement pour raccordés	0,320 €	0,34 €	0,334 €
Forfait m3 assainissement pour non raccordés	38,40 €	40,70 €	40,11 €
Équipement assainissement	3 550 €	3 912,36 €	3 801,03 €
Branchement assainissement	5 000 €	5 510,36 €	5 353,57 €

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} avril 2007.

2.4. Personnel : astreintes

À la demande de Monsieur le Maire, des astreintes ont été mises en place avec le personnel des services techniques pour répondre à un besoin exceptionnel. Un agent reste cantonné à son domicile ou à proximité pour une intervention rapide si l'employeur le demande.

La période d'astreinte donne droit à une indemnité d'astreinte (ou repos compensateur) et à une indemnité d'intervention (ou repos compensateur). Pour le personnel de la filière technique l'indemnité d'intervention est versée sous forme d'heures supplémentaires.

Les montants des indemnités d'astreinte sont fixés à :

Périodes	filière technique		autres filières autres agents
	encadrants	autres agents	
du vendredi soir au lundi matin	54,64 €	109,28 €	76 €
jour férié	21,69 €	43,38 €	18 €
NUIT DE SEMAINE	5,03 €	10,05 €	10 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en œuvre des astreintes proposées et demande que soit sollicité l'avis du Comité Technique Paritaire.

3. Urbanisme – Travaux

3.1. Complexe de Salles multisports

Il convient d'autoriser la signature d'un avenant n°1 concernant le lot 5 "Menuiseries intérieures/Isolation" attribué à la menuiserie MERLO (Gardanne) pour un montant HT de 170 302 €.

L'avenant concerne une modification de portes demandées par le bureau de contrôle, la suppression de cloisons dans les vestiaires et la fermeture du chantier en raison de la suspension des travaux. L'avenant comprend des plus-values pour 7 224,20 € HT, des moins-values pour 6 279 € HT et s'élève au total à 945,20 € HT, soit 1 130,46 € TTC, pour une hausse du marché de 0,55 %.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°1 pour le lot 5.

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, la société GIORDANENGO, lot 4A – Menuiseries intérieures – Serrurerie nous a fait part de sa mise en redressement judiciaire et de son désistement définitif.

Une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée a été menée, 4 lots ayant été décomposés : 4A1 Menuiserie aluminium, 4A2 Serrurerie métal, 4A3 Menuiseries bois et 4A4 Faux-plafonds. Les entreprises doivent transmettre leurs offres avant le 6 avril prochain.

7 entreprises ont fait une offre selon les lots. Il est proposé de retenir les sociétés suivantes :

- lot 4A1 : entreprise MOINE pour 73 257,14 € TTC + 6 117,54 € TTC, soit un montant de 79 374,68 € TTC ;
- lot 4A2 : travaux métalliques ARGENCE pour 8 918,35 € TTC ainsi que l'option échelle pour 789,36 € ;
- lot 4A3 : entreprise MOINE pour 8 036,06 € TTC ;
- lot 4A4 : SAS KAEFER WANNER pour 18 464,63 € TTC ;

soit un total de 115 583,08 € TTC (Rappel marché Giordanengo = 117 175,10 € TTC).

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux choix qui ont été proposés quant au lot 4A, à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que l'architecte demande une indemnité pour le retard du chantier et le travail supplémentaire effectué pour cette nouvelle consultation. Des négociations sont en cours.

3.2. Concession d'aménagement : UNICIL

La concession d'aménagement est en cours d'approbation. Une rencontre a eu lieu avec le notaire de la société UNICIL et celui de la commune, le 4 avril dernier, pour valider les actes de propriété à intervenir.

Comme convenu, l'emprise des logements sociaux fera l'objet d'un bail emphytéotique de 55 ans, l'assiette des lots communaux sera cédée à UNICIL moyennant la viabilité du lotissement puis remise à la commune à l'issue de la convention d'aménagement.

Une petite réduction du gaudre de 58 m² est nécessaire pour permettre l'aménagement des logements sociaux. Il convient de détacher la pointe en question du domaine public communal constitué par l'ensemble du gaudre et de procéder à son classement dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le détachement et classement dans le domaine privé des 58 m² considérés.

3.3. Concession d'aménagement : servitude

Le Comité Syndical du SICAS, réuni le 28 mars, a voté favorablement à l'instauration d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle appartenant au canal et située le long de l'avenue du 8 mai 1945. Monsieur le Maire précise que la Commune devra payer des francs-bords et présente le projet de convention de servitude de passage et de tréfonds qui sera soumis au SICAS. Le Conseil Municipal approuve la convention présentée et rappelle son engagement pour que les berges du canal ne soient en aucun cas utilisées comme voie d'accès au lotissement .

3.4. Conseil Général : point avec la Direction des routes

Messieurs LAPLANE, Directeur des Routes du Conseil Général pour la circonscription et DUMONT, DDE, ont été reçus en Mairie pour faire le point sur les voiries départementales.

Un plan d'aménagement du giratoire de la route de Saint-Rémy a été présenté de façon à réduire la vitesse des véhicules en provenance de Saint-Rémy et qui prennent la direction du centre-ville ainsi que ceux qui circulent d'Avignon vers Saint-Rémy.

Le rond central sera élargi, les îlots périphériques seront déplacés de manière à rompre la rectitude des voies et réduire ainsi la vitesse. Un cheminement piéton sera établi en privilégiant le côté Ouest de l'aménagement.

Le plan des aménagements a été présenté et validé en séance.

Différents sujets ont également été évoqués :

- il a été demandé de prolonger la limitation de vitesse à 70 Km/h, route de Saint-Andiol, après les virages et si possible jusqu'à la déchetterie. M. LAPLANE a fait part de l'avis plutôt réservé des services du département.
- Le stop installé au nouveau carrefour du Pont Neuf, route de Châteaurenard, pourrait être remplacé par un céder le passage.
- Le revêtement des bas-côtés de l'avenue de la Bouvine (déviation) sera élargi afin de permettre la circulation des vélos.

Le Conseil Municipal prend note des modifications proposées.

3.5. CAUE : pôle enfance

Sous la conduite de M. CHAMPSAUR, Directeur, M. DUSSOL, architecte du CAUE, travaille sur l'aménagement du pôle enfance : parking, cheminements, transfert de la cantine. Son projet a été présenté en Mairie le vendredi 13 avril.

Le programme est exposé en séance. 3 types d'implantation du bâtiment du restaurant scolaire sont étudiés : un bâtiment linéaire, un groupe de plusieurs bâtiments, une organisation en U. La surface du projet avoisinerait 565 m² utiles, pour 290 m² actuellement. Le CAUE a chiffré la construction du bâtiment à 760 000 € HT et l'aménagement des extérieurs à 250 000 € HT, soit un total de 1 010 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette étude servira de base de réflexion au groupe de travail qui sera constitué pour étudier ce dossier.

Dans un premier temps un parking provisoire sera aménagé sur le terrain de 2 190 m² appartenant à la commune.

De plus, M. DUSSOL étudie l'extension possible des vestiaires des stades. Un premier projet qui double les vestiaires actuels (260 m²) a été esquissé, les 2 parties étant reliées par un espace type "club house". La réflexion se poursuit.

3.6. SI / Bibliothèque : agencement

Christiane MISTRAL présente les besoins en mobilier. Une consultation de fournisseurs a été menée pour l'agencement des locaux Syndicat d'initiative / bibliothèque.

Sont prévus :

- + accueil : une banque d'accueil, deux armoires à rideaux, un rayonnage et un ensemble de meubles bas, un ensemble d'étagères murales dans la liaison des deux pièces ;
- + zone bibliothèque au RDC : 4 séries de rayonnages le long des murs, 2 rayonnages centraux, une table et chaises pour visiteurs ;
- + zone de lecture à l'étage : 2 rayonnages le long des murs, une table et chaises pour les lecteurs ;
- + coin enfants à l'étage : une travée d'étagères centrales, des bacs pour albums, podium avec coussins et poufs.

Marc TROUSSEL donne les tarifs obtenus en indiquant que sur 4 sociétés consultées, une seule n'a pas répondu. Les trois propositions reçues sont les suivantes : PAYAN Aménagement (39 185 € TTC) ; 3D Concept (35 411,17 € TTC), MTOP (28 313,31 € TTC) PAYAN a proposé un mobilier haut de gamme, 3D CONCEPT une solution conforme mais avec une offre plus onéreuse que celle de M TOP.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat du mobilier de la gamme MTOP pour un montant de 28 313,31 € TTC.

3.7. Travaux hydrauliques

L'Association Syndicale Forcée du Vigueirat central de Tarascon a établi un programme hydraulique afin de remédier aux inondations de décembre 2003. Le montant total des travaux à effectuer sur les ouvrages hydrauliques de cette ASF s'élève à 2 003 160 € HT. Il a été décidé de scinder ceux-ci en plusieurs tranches de 400 000 € financés à 40 % par le Conseil Général, soit 160 000 €, et à 20 % par la Région, soit 80 000 €.

Les travaux prévus sur le secteur des Vidanges d'Eyragues s'élèvent à 61 780 € et concernent le Moulin de Fabre (Réal), la Reyrade (chemin des Confines) et le gaudre des Dorthes.

L'ASF du Vigueirat Central sollicite un financement de 20 % de ces travaux par la commune, soit une aide de 12 356 € maximum.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la participation aux travaux hydrauliques de lutte contre les inondations prévus en 2007 par l'ASF du Vigueirat Central de Tarascon pour une somme maximum de 12 356 €.

4. Subventions aux associations

La répartition des subventions 2007 est présentée en séance. M. TROUSSEL fait part de l'avis de la commission municipale qui s'est réunie le 13 avril.

8 conseillers municipaux ne participent pas au vote compte tenu de leur implication dans au moins une des associations subventionnées.

Le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, pour le montant proposé à chaque association au titre de l'année 2007 selon le tableau annexé.

5. Questions diverses

5.1. Élections

Des précisions sont apportées quant au déroulement des opérations de vote lors des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2007.

• Tourisme

Ghislaine HUMBLET annonce qu'une classe du Collège Glanum a visité l'Entreprise Graines GAUTIER.

Le chalet « info mairie » sera installé devant le futur Syndicat d'Initiative durant les 20èmes Florales qui se dérouleront le samedi 5 et le dimanche 6 mai 2007.

• Circulation

Jean-Louis LÉONARD propose une modification de la signalisation de stationnement Place des Poilus et soumet son nouvel emplacement pour le panneau arrêt bus côté Optique THIERY.

• Sécurité

Michel GAVANON indique qu'une réunion de la commission sécurité vient d'avoir lieu avec le personnel de la police municipale et le Directeur des Services. Le point a été fait sur les préparatifs, l'organisation et le déroulement des animations.

Il a été évoqué que les forains installent leur caravanes et mobilhomes au stade et pour cela envisage de leur adresser un courrier afin de connaître leur position à ce sujet.

Marc TROUSSEL attire l'attention sur la gêne que pourrait représenter l'installation, durant plusieurs jours, des forains autour des équipements sportifs dans la mesure où, à la période des fêtes votives d'Eyragues, l'utilisation des stades a repris, notamment les entraînements des équipes de football et de rugby.

- **Club Taurin**

Pierre PANCIN indique que l'on poursuit la sonorisation des arènes et que le montant du devis de Général Son pour cette nouvelle tranche s'élève à 3 300 €. Accord unanime du Conseil Municipal.

- **Festival**

Yvette POURTIER indique les groupes qui ont été retenus cette année par le Comité du Festival en collaboration avec Monsieur MARTINEZ, Vice-Président du festival de Martigues : le Chili, la Colombie, la Roumanie, la Sibérie.

- **Prévention routière**

Yvette POURTIER est intervenue dans les classes pour évoquer avec les enfants les comportements des conducteurs. Des autocollants ont été distribués incitant à la courtoisie au volant. Elle souhaiterait que des exercices d'évacuation dans les transports scolaires soient organisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2004	ECART	2005	ECART	2006	ECART	2007
COMITE DES FETES	71 700,00	0,00	71 700,00	0,00	71 700,00	0,00	71 700,00
CHASSEURS EYRAGUAIS	1 675,00	0,00	1 675,00	0,00	1 675,00	0,00	1 675,00
CHAMBRE DES METIERS 84	180,00	0,00	180,00	70,00	250,00	0,00	250,00
SPA DE SALON DE PROVENCE	1 497,58	39,42	1 537,00	0,00	1 537,00	946,00	2 483,00
OLYMPIQUE EYRAGUAIS	7 500,00	1 827,05	9 327,05	-1 327,05	8 000,00	500,00	8 500,00
RACING CLUB EYRAGUAIS	750,00	0,00	750,00	3 620,00	4 370,00	530,00	4 900,00
CLUB TAURIN LA BOURGINE	20 518,00	-13 518,00	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
TENNIS CLUB EYRAGUAIS	1 200,00	1 050,00	2 250,00	-350,00	1 900,00	300,00	2 200,00
AMICALE SPORTIVE EYRAGUAISE	1 600,00	0,00	1 600,00	300,00	1 900,00	0,00	1 900,00
ATTELAGE EYRAGUAIS	550,00	50,00	600,00	0,00	600,00	0,00	600,00
LA BOULE JOYEUSE	1 000,00	-1 000,00		0,00		0,00	
SAPEURS POMPIERS EYRAGUAIS	460,00	0,00	460,00	0,00	460,00	0,00	460,00
DONNEURS DE SANG D'EYRAGUES	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00
A.D.M.R.D'EYRAGUES	3 050,00	-460,00	2 590,00	-1 590,00	1 000,00	0,00	1 000,00
LES FLORALIES	610,00	90,00	700,00	200,00	900,00	300,00	1 200,00
U.S.E.P.ECOLE PRIMAIRE	305,00	-305,00		0,00		0,00	
COOP.SCOLAIRE MATERNELLE		350,00	350,00	1 100,00	1 450,00	0,00	1 450,00
COOP.SCOLAIRE PRIMAIRE			3 000,00		0,00		4 190,00
U.S.E.P.ECOLE MATERNELLE	230,00	70,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
ESPACE CULTUREL	1 700,00	0,00	1 700,00	570,96	2 270,96	4 229,04	6 500,00
CENTRE LINGUISTIQUE	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00
DANSE PASSION	700,00	0,00	700,00	200,00	900,00	0,00	900,00
TERPSICHORE	700,00	0,00	700,00	200,00	900,00	0,00	900,00
CHORALE DE L'AMITIE	700,00	0,00	700,00	200,00	900,00	0,00	900,00
ANCIENS COMBATTANTS 39/45	305,00	0,00	305,00	-305,00		0,00	
DEPORTES RESISTANTS	155,00	-155,00		0,00		0,00	
FNACA D'EYRAGUES	425,00	75,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
C.G.A.	1 700,00	850,00	2 550,00	-350,00	2 200,00	800,00	3 000,00
CONFRERIE ST.ELOI	1 525,00	0,00	1 525,00	75,00	1 600,00	0,00	1 600,00
A.E.P.E. D'EYRAGUES	460,00	800,00	1 260,00	-650,00	610,00	-150,00	460,00
MUSIC AVENIR EYRAGUES	610,00	0,00	610,00	90,00	700,00	0,00	700,00
F.C.P.E. D'EYRAGUES							
TOPFORM CLUB	305,00	0,00	305,00	95,00	400,00	0,00	400,00
TROISIEME AGE	600,00	0,00	600,00	2 300,00	2 900,00	0,00	2 900,00
CYCLO CLUB EYRAGUAIS		0,00		0,00		0,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	110,00	0,00	110,00	0,00	110,00	0,00	110,00
BODY GYM EYRAGUES	515,00	-115,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00
LI VIHADO	250,00	0,00	250,00	50,00	300,00	450,00	750,00
ASSOCIATION "SIAN D'IRAGO"	1 070,00	0,00	1 070,00	-1 070,00		0,00	
ALLEGRO (MAISON DE RETRAITE)	200,00	0,00	200,00	100,00	300,00	0,00	300,00
CARAMENTRAN	910,00	-450,00	460,00	140,00	600,00	-600,00	0,00
MAISON FAMILIALE BEAUCHAMP		765,00	765,00	-765,00	0,00	0,00	
LES TRAITS VAL DE PROVENCE	230,00	170,00	400,00	100,00	500,00	0,00	500,00
A.S.V.E. - FOOTBALL		200,00	200,00	-200,00	0,00	0,00	
TEMOIGNAGE ET PATRIMOINE	700,00	500,00	1 200,00	200,00	1 400,00	1 100,00	2 500,00
AMICALE CYNOPHILE	150,00	-150,00		0,00		155,00	155,00
G.I.P.E.C.R.	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
LES FILS DES TUES		0,00		0,00		0,00	
LES MUTILES DU TRAVAIL		0,00		80,00	80,00	0,00	80,00
PREVENTION ROUTIERE	200,00	0,00	200,00	100,00	300,00	0,00	300,00
JUGES CONSULAIRES	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
MEDAILLES MILITAIRES		50,00	50,00	25,00	75,00	-75,00	0,00
NAFSEP (AAS.SCLEROSE PLAQUE)		155,00	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00
SOS MUCOVISCIDOSE	155,00	0,00	155,00	-155,00		155,00	155,00
ESPOIR 13	155,00	0,00	155,00	-155,00		155,00	155,00
UNPRG (RETRAITES GENDARMERIE)		0,00		0,00		0,00	
LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00
MEDIATEQUE MARIE MAURON	80,00	-80,00		0,00		0,00	
L'AMICALE DE CHATO	80,00	0,00	80,00	0,00	80,00	-80,00	0,00
MEILLEURS OUVRIERS DE France						0,00	
RIVERAINS DU CLOS SEREIN	155,00		155,00		200,00	0,00	200,00
AIDES SINISTRES D'ALGERIE						0,00	
RHIN ET DANUBE			150,00		0,00	0,00	
PARALYSES DE France			155,00		155,00	0,00	155,00
ASSOCIATION MUSICALE EYRAGUES					155,00	0,00	155,00
PETITS POINTS ET CIE					155,00	0,00	155,00
GIFFIE						155,00	155,00
TOTAL	128 575,58	-5 886,53	122 689,05	103,91	122 792,96	13 060,04	135 853,00

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le quinze mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
7 mai 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Procuration : 0
Votes : 19

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MAI 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LÉONARD, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Excusés : Hélène REY, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2007 est adopté à l'unanimité. Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires Financières et Administratives

1.1. Compte administratif 2006

Le compte administratif 2006 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 184 572,34 € correspondant à 3 734 515,67 € de dépenses pour 3 919 088,01 € de recettes et par un résultat d'investissement de – 511 963,08 € : 1 945 741,15 € de dépenses pour 1 433 778,07 € de recettes.

Monsieur le Maire se retire de la salle et le Conseil Municipal, par 18 voix pour, adopte les résultats de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2006.

1.2. ATD : cotisation 2007

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a créé une Agence Technique Départementale (A.T.D.) afin de :

- donner aux élus les moyens de faire face à la complexité de la gestion locale,
- offrir un outil d'aide à la décision,
- proposer des formations pour les élus.

L'A.D.T. a pour vocation d'offrir une assistance juridique, administrative, technique ou financière ainsi que d'informer les élus.

La commune d'Eyragues a adhéré à cette agence par délibération du 13 mai 2003. Les services juridiques de l'ATD ont été utilisés à plusieurs reprises : questions d'urbanisme, contentieux SCI La Chapelle, vente du "trou d'argile" et plus récemment accompagnement pour la concession d'aménagement foncier. Nous avons également assisté à des formations et réunions d'information : prise de parole en public, la communication de la collectivité en période électorale et prochainement les marchés à procédure adaptée.

La cotisation était fixée à 0,20 € par habitant depuis 2003 et le conseil d'administration de l'ATD, réuni le 15 janvier dernier, a décidé de porter cette contribution à 0,25 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que la contribution de la commune à l'ATD passe de 0,20 € à 0,25 € par habitant.

2. Sports et loisirs

2.1. Camps été pour les adolescents

La commune d'Eyragues organise, du 2 au 12 août 2007 (inclus), un camp itinérant en Corse, réservé aux 13 – 17 ans. Le départ et le retour s'effectuent par bateau depuis Marseille.

Le séjour est encadré par Fédération Familles Rurales des Bouches-du-Rhône qui a fourni un dossier complet avec les qualifications de l'encadrement et les agréments des activités proposées. Cette association organise chaque année plusieurs séjours pour ses adhérents et a déjà organisé plusieurs fois le camp itinérant en Corse. La commune a acheté le séjour auprès de ce prestataire et assure l'inscription des adolescents et encaisse le règlement du séjour.

Entre autres activités seront réalisés un baptême de plongée, des activités aquatiques, un parcours aventure (accro branches) ... À noter que le brevet natation des 50 mètres a été demandé aux enfants (obtention gratuite en piscine), si ce document n'est pas fourni, l'enfant ne pourra participer au baptême de plongée.

Les frais de séjour, y compris les traversées en bateau, sont de 425 € par enfant : 405 € pour le séjour à régler à la commune et 20 € d'adhésion à Famille Rurale qui comprend notamment l'assurance du séjour.

16 enfants se sont inscrits. Il est envisagé d'organiser un départ et un retour communs depuis Eyragues.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'initiative et l'organisation de ce séjour et adopte le tarif proposé.

2.2. Aménagement stade de football : coordonnateur SPS

Il convient de retenir un coordonnateur SPS afin d'assurer la mission hygiène et sécurité durant les travaux d'aménagement du terrain de football.

5 bureaux d'études ont été consultés, seul BUREAU VERITAS n'a pas transmis de réponse. Les offres suivantes ont été reçues :

Bureaux consultés	Adresse	Code Postal	Commune	Montant HT	Montant TTC	Intervention
ERTB	1, rue XV Corps BP 44	84170	MONTEUX	1 324,00 €	1 583,50 €	33,5 heures
SOCOTEC	18, boulevard Saint-Michel	84000	AVIGNON	1 750,00 €	2 093,00 €	3,5 jours
JL EXPERTISE	BP 6	84370	BEDARRIDES	1 045,00 €	1 249,82 €	28,5 heures
GRIGNET ECONOMIE	115, rue du Mourelet	84000	AVIGNON	1 900,00 €	2 272,40 €	non précisé

Il est proposé de retenir la proposition de JL Expertise pour assurer cette mission de coordonnateur SPS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la Société JL Expertise afin d'assurer la mission hygiène et sécurité durant les travaux d'aménagement du terrain de football pour un montant de 1 249,82 € TTC.

2.3. Complexe de salles multisports

Patrick DELAIR et Lilian GRIGNON présentent le projet d'aménagement des extérieurs du complexe de salles multisports. Ce projet répond à différents objectifs : mettre en valeur les bâtiments, créer une esplanade, végétaliser le site, créer du stationnement en nombre suffisant et permettre l'accès des personnes handicapées.

Ils précisent qu'avant tout il a fallu réfléchir au sous-sol avant de penser à l'aménagement de surface. Les divers réseaux ont été implantés : notamment un deuxième réseau de pluvial en diamètre 600 qui sera créé au sud, l'éclairage public, l'arrosage intégré ...

Le bâtiment est doté d'une casquette. Aussi, afin d'aérer et de donner de l'espace sous cette avancée, une esplanade de 9 mètres x 36 mètres sera aménagée, de niveau avec les bâtiments et légèrement en pente vers le parking. La rampe pour l'accès des personnes handicapées est dissimulée par des jardinières en maçonnerie et végétalisées. Afin de tenir compte des différences de niveaux du terrain : le parking se trouve en contre-bas de l'esplanade, des escaliers seront aménagés et les marches seront agrémentées d'éclairages. Ce parvis sera planté d'oliviers également mis en valeur par un éclairage direct. Enfin, un escalier reliera l'esplanade du complexe multisports au parterre de la salle des fêtes.

Le parking comprendra un maximum de places. Son entrée sera évasée afin de donner une meilleure visibilité chemin Notre Dame. Par mesure de sécurité la circulation interne se fera en sens unique. Le stationnement sera clôturé par un muret de 60 cm surmonté d'un grillage de 2 m 30 de haut. Les places seront minutieusement calculées car les besoins sont très importants, notamment lors de la cérémonie des vœux du Maire. L'éclairage du parking sera assuré par des mâts de 8 mètres et l'ombrage par la plantation de micocouliers.

Le cheminement piéton débutant de l'avenue Henri Barbusse et longeant le côté sud du complexe sera sécurisé. Une chicane à l'entrée côté Henri Barbusse empêchera le passage des véhicules. Un portillon donnera accès à l'esplanade. Deux portails de service sécuriseront la plate-forme à l'arrière du gymnase : le premier installé côté Est et le second entre la salle des fêtes et le complexe.

Les talus seront agrémentés de plantes rampantes nécessitant peu d'entretien et un forage pourrait être réalisé pour l'arrosage du site.

Patrick DELAIR remercie Lilian GRIGNON pour le travail accompli.

3. Urbanisme – Travaux

3.1. Réhabilitation bâtiment Lagnel : avenant

Les lots 3 et 6 avaient été déclarés infructueux et des consultations ont été menées pour sélectionner des entreprises :

+ Lot 3 – Menuiserie alu – Serrurerie : il est proposé de retenir la proposition de la Sarl ONISFLOR de Châteaurenard pour un montant de 4 583 € HT, soit 5 481,27 € TTC.

+ Lot 6 – Plomberie – Sanitaire : il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise MISTRAL Olivier d'Eyragues pour un montant de 1 710 € HT, soit 2 045,16 € TTC.

De plus, des avenants sont à conclure pour les marchés de réhabilitation du bâtiment Lagnel :

+ Lot 1 – Gros Œuvre – Couverture – Plâtrerie – SGE.

L'avenant est motivé par deux éléments de sécurité : la consolidation de la voûte en pierre de la cave menaçant la stabilité de la dalle du rez-de-chaussée, la reprise de la cage d'escalier à la demande du bureau de contrôle et à une étude béton armé et par les WC

modifiés par la commission d'accès des personnes handicapées. La reprise de la cage d'escalier modifie les travaux de finition prévus. Ceci représente une moins value HT de 11 579,54 €, tandis que les travaux supplémentaires de sécurité correspondent à une plus value de 39 848 € HT. L'avenant s'établit à 28 269,42 € HT, 33 810,23 € TTC, portant le marché à 97 948,69 € HT, soit 117 146,63 € TTC.

+ Lot 4 – Menuiserie bois – Menuiserie Générale PONÇON

L'avenant est motivé par la modification de deux blocs-portes d'accès à l'étage au bas de l'escalier et en raison des transformations des travaux de maçonnerie. Ceci représente une plus value de 1 236 € HT. Toutefois, deux blocs-fenêtres sont supprimés, représentant une moins value de – 1 143 € HT. L'avenant s'établit donc à 93 € HT, soit 111,23 € TTC, portant le marché à 9 091 € HT, soit 10 872,84 € TTC.

+ Lot 6 – Électricité – Climatisation – ELERGIE

L'installation d'un système de vidéo surveillance a été demandé afin que la personne restant à l'accueil puisse contrôler les locaux à l'étage, représentant une plus value HT de 1 664,90 € et portant le marché à 20 228,28 € HT, soit 24 193,02 € TTC.

+ Lot 7 – Carrelage – J.C. SAINT-ETIENNE

Un avenant de 2 677,50 € HT correspond à la modification de l'épaisseur de la dalle des emmarchements et du dallage du pallier. Cet avenant porte le marché à 12 088,35 € HT, soit 14 457,67 € TTC.

+ Lot 8 – Peinture – ESPACE DÉCORATION

Un avenant de 559 € HT correspond à la mise en œuvre de 65 m² de toile de verre. Cet avenant porte le marché à 8 248,12 € HT, soit 9 864,75 € TTC.

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre, réunie le 15 mai a émis un avis favorable.

Tableau récapitulatif des avenants proposés :

Entreprises	Lot	Intitulé	Marché HT	Marché TTC	Moins value HT	Plus value HT	Avenant HT	Avenant TTC	Marché modifié HT	Marché modifié TTC
SGE	1	Gros œuvre Couverture Plâtrerie	69 679,27 €	83 336,41 €	-11 579,54 €	39 848,96 €	28 269,42 €	33 810,23 €	97 948,69 €	117 146,63 €
KAEFER WANNER	2	Cloisons sèches - Doublages - Faux- plafonds	14 008,13 €	16 753,72 €			0,00 €	0,00 €	14 008,13 €	16 753,72 €
Sarl ONISFLOR	3	Menuiserie alu serrurerie	4 583,00 €	5 481,27 €			0,00 €	0,00 €	4 583,00 €	5 481,27 €
MENUISERIE GÉNÉRALE PONCON	4	Menuiserie bois	8 998,00 €	10 761,61 €	-1 143,00 €	1 236,00 €	93,00 €	111,23 €	9 091,00 €	10 872,84 €
ELERGIE	5	Electricité climatisation réversible	18 563,38 €	22 201,80 €		1 664,90 €	1 664,90 €	1 991,22 €	20 228,28 €	24 193,02 €
MISTRAL Olivier	6	Plomberie - Sanitaire	1 710,00 €	2 045,16 €			0,00 €	0,00 €	1 710,00 €	2 045,16 €
J.C. SAINT-ETIENNE	7	Carrelage - Faïence	9 410,85 €	11 255,38 €		2 677,50 €	2 677,50 €	3 202,29 €	12 088,35 €	14 457,67 €
ESPACE DÉCORATION	8	Peinture	7 689,12 €	9 196,19 €		559,00 €	559,00 €	668,56 €	8 248,12 €	9 864,75 €
			134 641,75 €	161 031,53 €	-12 722,54 €	45 986,36 €	33 263,82 €	39 783,53 €	167 905,57 €	200 815,06 €

Le montant du programme s'établit désormais à 167 905,57 € HT, soit 200 815,06 € TTC. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature des lots 3 et 6 et des avenants présentés.

3.2. Extension du foyer du 3^{ème} âge : avenant

Des avenants sont à conclure pour les marchés d'extension du Foyer du 3^{ème} âge :

+ Lot 1 – Terrassement – Gros Œuvre – Sarl SODITRA – ICARDI

L'entrée de l'extension était prévue sous forme circulaire, identique à celle de la Salle des Fêtes. Elle a été supprimée car l'accès au bâtiment s'effectuera par l'entrée actuelle. Cet avenant représente une moins value de 5 620 € HT, soit 6 721,52 € TTC, portant le marché à 37 128 € HT, soit 44 405,09 € TTC.

+ Lot 3 – Menuiseries – Sarl ONISFLOR

L'avenant est motivé par l'installation de vitrage isolant de sécurité, identique à celui du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, et à l'installation d'une vitre entre le bureau et l'extension créée et d'un oculus dans le bureau donnant sur la salle de réunion existante. Ces modifications sont nécessaires pour permettre la vigilance des locaux lorsque les utilisateurs sont dans le bureau. Ceci représente une plus value de 1 470 € HT.

De plus, la rampe d'accès ayant un dénivelé inférieur à 40 cm, le garde corps de la rampe handicapés n'est pas nécessaire, représentant une moins value de – 1 540 € HT.

L'avenant s'établit donc à – 70 € HT, - 83,72 € TTC, portant le marché à 12 791 € HT, soit 15 298,04 € TTC.

+ Lot 4 – Carrelage – J.C. SAINT-ETIENNE

Un avenant de 609,50 € HT correspond à la réalisation de 4 m² de carrelage et 15 ml de plinthes oubliés dans la consultation. Cet avenant porte le marché à 4 272 € HT, soit TTC 5 109,31 €.

+ Lot 5 – Électricité – Chauffage – ELERGIE

L'installation d'un système d'alarme incendie a été demandée par la commission de sécurité représentant une plus value de 844,40 € HT et portant le marché à 10 646,39 €, soit 12 733,08 € TTC.

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre, réunie le 15 mai a émis un avis favorable.

Tableau récapitulatif des avenants proposés :

Entreprises	Lot	Intitulé	Marché HT	Marché TTC	Moins value HT	Plus value HT	Avenant HT	Avenant TTC	Marché modifié HT	Marché modifié TTC
Sarl SO.DI.TRA ICARDI	1	Terrassement - Gros œuvre	42 748,00 €	51 126,61 €	-5 620,00 €		-5 620,00 €	-6 721,52 €	37 128,00 €	44 405,09 €
Sarl SOLELEC	2	Cloisons - Plâtrerie	4 680,00 €	5 597,28 €			0,00 €	0,00 €	4 680,00 €	5 597,28 €
Sarl ONISFLOR	3	Menuiserie extérieures et intérieures serrurerie	12 861,00 €	15 381,76 €	-1 540,00 €	1 470,00 €	-70,00 €	-83,72 €	12 791,00 €	15 298,04 €
J.C. SAINT-ETIENNE	4	Carrelage - Faïences	3 662,50 €	4 380,35 €	-62,50 €	672,00 €	609,50 €	728,96 €	4 272,00 €	5 109,31 €
ELERGIE	5	Electricité - chauffage - rafraichissement	9 801,99 €	11 723,18 €		844,40 €	844,40 €	1 009,90 €	10 646,39 €	12 733,08 €
SNA	6	Etanchéité - terrasse	5 164,38 €	6 176,60 €			0,00 €	0,00 €	5 164,38 €	6 176,60 €
KB SOLMURS 2000	7	Peinture	1 556,80 €	1 861,93 €			0,00 €	0,00 €	1 556,80 €	1 861,93 €
			80 474,67 €	96 247,71 €	-7 222,50 €	2 986,40 €	-4 236,10 €	-5 066,38 €	76 238,57 €	91 181,33 €

Le montant du programme s'établit désormais à 76 238,57 € HT, soit 91 181,33 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de ces avenants.

3.3. Trottoir route de Saint-Andiol – Parking pôle enfance

Des devis ont été demandés pour ces deux chantiers.

L'aménagement d'un trottoir route de Saint-Andiol, entre le lotissement Saint-André et le lotissement des Lavandes, avec busage du fossé s'élève à 31 215,60 € TTC par l'entreprise Noël.

La réalisation de la plate-forme et la mise en œuvre de tout-venant pour réaliser une aire de stationnement sur le terrain à l'arrière de la maternelle sont chiffrées à 19 781,84 € TTC par l'entreprise Feuillassier.

Pour ces travaux, un dossier de subvention (60 000 €) a été adressé au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, au titre des travaux de proximité.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces deux chantiers.

3.4. Programme d'enrobés : marché à bons de commande

Les travaux de voirie, estimés par la DDE de Châteaurenard, dans le cadre de la convention ATESAT qui nous lie, comprennent le versant Nord du Clos Serein pour un montant de 275 255 € HT, la voirie du lotissement des Lavandes pour 45 000 €, l'avenue Max Dormoy jusqu'au nouveau restaurant 67 000 € HT, l'entretien des voiries du centre du village et des Bourgades 29 500 € (leur réfection complète est chiffrée à 1 740 000 €), la mise en sécurité de l'avenue Henri Barbusse pour 520 000 € à réaliser en plusieurs tranches, l'aménagement des voiries des extérieurs du complexe multisports.

L'ensemble de ces travaux doit faire l'objet d'une programmation sur plusieurs années. Le programme retenu pour 2007 comprend le versant Nord du Clos Serein, le lotissement des Lavandes, les aménagements extérieurs du complexe multisports, y compris la liaison avec les écoles via l'avenue Henri Barbusse et le parking du tennis.

M. DUMONT, de la DDE, propose d'avoir recours à un marché à bons de commande en prévoyant un montant minimum et un montant maximum des travaux à réaliser par année; ce marché pouvant être renouvelé au maximum 3 fois.

Il a donc été demandé de retenir pour 2007 un montant minimum de travaux de revêtements et de réfection de voirie de 350 000 € et un montant maximum de 900 000 €; ces deux plafonds étant réduits à 50 000 € et 200 000 € pour les années 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recours à un marché à bons de commande et autorise la programmation des travaux prévus pour 2007.

4. Questions diverses

- **Travaux** : Bruno TERRIÉ précise que les travaux du nouveau stade ont débuté et Monsieur le Maire rappelle que les stades existants ne doivent plus être utilisés à compter de juin pour permettre leur entretien.

- **Comité des Fêtes** : le programme des fêtes a été élaboré et édité en 3 000 exemplaires sponsorisés par les commerçants et artisans locaux. Michel GAVANON annonce l'Assemblée Générale du Comité le vendredi 18 mai à 18 heures 30 à la Salle des Fêtes et la ferrade le samedi 19 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le douze juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
5 juin 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procuration : 0
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 JUIN 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LÉONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.
Excusés : Hélène REY, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Alain DIJON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2007 est adopté à l'unanimité. Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires Administratives

1.1. Ratio promus / promouvables

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois (sauf police municipale) pouvant être promus à l'un des grades d'avancements est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

De plus, la loi en question et les décrets de réforme de la catégorie C ont supprimé tous les quotas d'avancement.

En conséquence la collectivité doit fixer le ratio promus/promouvables, c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (= agents qui remplissent les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient bénéficier de cet avancement.

Les taux peuvent être fixés librement de 0 à 100 %, grade par grade. Ils peuvent être modifiés tous les ans mais doivent être soumis à l'avis du Comité technique paritaire.

À noter également que la règle de l'arrondi à l'entier supérieur et la dérogation au quota tous les 3 ans s'il n'y a pas eu possibilité d'avancement, sont supprimées.

Hypothèses concernant la commune :

Grade	Cat	Agt	Nbre	Grade d'avancement	Hypothèse 1		Hypothèse 2		Hypothèse 3		Hypothèse 4	
					Quota	Nbre	Quota	Nbre	Quota	Nbre	Quota	Nbre
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1	Adjoint administratif de 1ère classe	100%	1	75%	0	50%	0	25%	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	Adjoint administratif principal 1ère classe	100%	2	75%	1	50%	1	25%	0
Rédacteur	B	1	1	Rédacteur principal	100%	1	75%	0	50%	0	25%	0
Attaché	A	1		Attaché principal	100%	0	75%	0	50%	0	25%	0
Attaché principal	A	1	1	Directeur territorial	100%	1	75%	0	50%	0	25%	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	13	6	Adjoint technique de 1ère classe	100%	6	75%	4	50%	3	25%	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	4	3	Adjoint technique principal 2ème classe	100%	3	75%	2	50%	1	25%	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	Technicien supérieur	100%	1	75%	0	50%	0	25%	0
Agent social de 2ème classe	C	1	0	Agent social de 1ère classe	100%	0	75%	0	50%	0	25%	0
ATSEM 1ère classe	C	2	2	ATSEM principal de 2ème classe	100%	2	75%	1	50%	1	25%	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	Educateur principal de jeunes enfants	100%	0	75%	0	50%	0	25%	0
ETAPS de 2ème classe	B	1	0	ETAPS de 1ère classe	100%	0	75%	0	50%	0	25%	0
Gardien	C	1										
Brigadier chef principal	C	1										
Chef de service de PM classe normale	B	1										

Il est proposé de retenir un ratio de 100 % pour tous les grades.
Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

1.2. Formations du personnel

Des formations sont programmées pour le personnel :

- une formation aux premiers secours avec délivrance d'une attestation : la formation est d'une durée de 8 H et serait suivie par une trentaine d'agents. 3 sessions seraient programmées pour un coût total d'environ 1 800 €. Il est proposé d'ouvrir cette formation aux enseignants des écoles maternelles et primaires.
- Une formation balisage des chantiers sur voirie est programmée par la Mairie de Châteaurenard : 3 agents de la commune (Serge, Alex et Nicolas) y participeront le 28 juin prochain.
- Une formation de l'ATD concernant la procédure de marché adaptée se déroule à Noves le 19 juin : Lilian et Bruno y assisteront
- Une formation informatique (word, excel, power point et internet), se déroulant sur plusieurs jours, est en préparation par la Mairie de Châteaurenard : 2 agents d'Eyragues (Cécile et Brigitte) y participeront.
- Une formation d'artificier est programmée (Olivier).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que le personnel communal bénéficie de ces formations.

1.3. Création d'un poste d'adjoint technique

Depuis sa création en 2001, la crèche municipale La Cabriole emploie du personnel titulaire et du personnel en contrats aidés. Afin de pérenniser les effectifs de cette structure, un poste d'agent social à temps complet a été créé à compter du 1^{er} octobre 2006. Il convient de poursuivre cette évolution des effectifs par la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de la préparation des repas à compter du 1^{er} septembre 2007, poste de 30 H.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la création de ce poste à temps non complet.

1.4. Fourrière automobile

Monsieur le Sous-Préfet, par courrier du 24 avril dernier, demande au conseil municipal de retirer la délibération du 20 février 2007 par laquelle était confiée à la Carrosserie Fournier l'exploitation de la fourrière municipale.

La Sous-Préfecture demande que soit menée une procédure de délégation de service public et n'accepte pas la procédure de mise en concurrence non formalisée dans le cadre d'un marché adapté qui a été utilisée.

Il est donc proposé de se prononcer sur le principe de la délégation de service public relatif à la gestion de la fourrière municipale.

Le rapport de présentation de cette délégation précise que cette prestation concerne aussi bien les véhicules abandonnés sur la voie publique que l'enlèvement en urgence (moins de 30 mn) des véhicules portant atteinte à la sécurité publique notamment lors de manifestations ou de travaux. Elle comprend : l'enlèvement des véhicules, le gardiennage d'un véhicule dont la valeur est supérieure à 762,25 € (par jour), l'enlèvement, le gardiennage et la destruction des véhicules non répertoriés pour le compte de la commune, les déplacements non suivis d'un enlèvement.

Le Conseil Municipal retire la délibération du 20 février 2007 susvisée et se prononce favorable à l'unanimité sur le principe de la délégation de service public relatif à la gestion de la fourrière municipale.

1.5. Élections législatives

Il est fait le point en séance sur les résultats du premier tour des élections législatives de 2007 qui s'est déroulé le 10 juin. Quinze candidats se présentent et 3 128 personnes sont inscrites dans les deux bureaux de vote de la commune : 1 518 dans le bureau 1 et 1 610 dans le bureau 2.

Les résultats suivants ont été enregistrés :

Listes	B1T1	B1T2	B2T1	B2T2	Bureau 1	%	Bureau 2	%	Eyragues	%
VACHET (UMP)	39	43	61	72	82	9,2%	133	13,8%	215	11,6%
VIDAL (NOUVEAUX ECOLOGISTES)	8	7	11	4	15	1,7%	15	1,6%	30	1,6%
GAYVALLET (FRANCE EN ACTION)	6	4	4	4	10	1,1%	8	0,8%	18	1,0%
MAURIN (CPNT)	13	11	7	19	24	2,7%	26	2,7%	50	2,7%
REYNES (MP)	239	189	235	238	428	48,1%	473	49,1%	901	48,6%
SEYMARD (MNR)	18	17	8	5	35	3,9%	13	1,3%	48	2,6%
REYRE (FN)	47	19	25	31	66	7,4%	56	5,8%	122	6,6%
ROUSSET (PC)	28	19	11	15	47	5,3%	26	2,7%	73	3,9%
POZETTO (LO)	5	2	5	4	7	0,8%	9	0,9%	16	0,9%
JUPITER (MODEM-UDF)	21	13	32	22	34	3,8%	54	5,6%	88	4,7%
BARTHELEMY (MPF)	6	2	2	5	8	0,9%	7	0,7%	15	0,8%
GERARD (PS)	36	38	48	43	74	8,3%	91	9,4%	165	8,9%
MACHART (LCR)	18	19	14	17	37	4,2%	31	3,2%	68	3,7%
DEBUTTE (I)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
GOURBEAULT (LES VERTS)	11	11	7	15	22	2,5%	22	2,3%	44	2,4%
Blancs	5	5	10	5	10	1,1%	15	1,5%	25	1,3%
TOTAL	500	399	480	499	899	100%	979	100%	1 878	100%
Nuls	3	2	0	1	5		1		5	

TOTAL DE VOTES 1 883

	Bureau 1		Bureau 2		Eyragues	
Inscrits	1 518		1 610		3 128	
Votants	903	59,5%	980	60,9%	1 883	60,2%
Abstentions	615	40,5%	630	39,1%	1 245	39,8%

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance des permanences pour la tenue des bureaux lors du 2^{ème} tour de l'élection législative le 17 juin 2007.

2. Affaires Financières

2.1. Téléphonie mobile

Les contrats de téléphonie mobile pour les 5 portables de la Mairie ont été renégociés. Actuellement la collectivité est en contrat "flotte" avec Orange pour un budget mensuel moyen de 83,55 € HT : la durée est répartie entre les 5 portables. Toutefois, nous ne disposons d'aucune assistance, ni d'interlocuteur chez cet opérateur.

Il est proposé de changer d'opérateur et de retenir Bouygues Télécom. L'ensemble de la commune est couverte par son réseau qui dessert 98 % de la population et 87 % du territoire national. Le coût proposé est de 7,50 € par ligne et 0,12 € la minute pour un forfait de 190 mn (consommation actuelle) sur lequel s'applique une remise de 12 %.

Une remise supplémentaire de 8,25 € est également proposée pour un engagement de

24 mois, soit une facture mensuelle moyenne de 44,81 € HT, représentant une réduction de 46 % de nos dépenses actuelles.

À noter que Bouygues assure la portabilité des numéros (le numéro actuel est conservé) et assure un suivi de sa clientèle qui dispose de 2 interlocuteurs affectés à la collectivité : un commercial et un technicien. Enfin, des synthèses de consommation sont examinées régulièrement de façon à adapter le forfait à l'utilisation faite.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour changer d'opérateur et retenir Bouygues Télécom.

2.2. Admissions en non valeur

Monsieur le Receveur municipal demande à la collectivité d'admettre en non valeur pour la redevance ordures ménagères 172,88 € au titre de 2005 et 282,36 € au titre de 2006, les créanciers ayant fait l'objet de PV de carence.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les admissions en non valeur présentées pour un montant cumulé de 455,24 €.

2.3. Subvention école primaire

Il est proposé de transférer une aide de 1 000 € demandée pour la sortie de fin d'école primaire en 2005-2006 qui n'a pas été réalisée, afin de compléter le financement octroyé pour la même sortie effectuée en cette fin d'année scolaire 2006-2007. M. LEYDET présente cette demande en séance.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de cette aide de 1000 €.

3. Urbanisme – Travaux

3.1. Contentieux urbanisme

Deux arrêtés du Maire accordant des permis de construire contigus sont attaqués par les propriétaires des parcelles voisines qui contestent la desserte des deux terrains. Des requêtes ont été déposées en ce sens auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Les recours sont présentés en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à se défendre dans ces affaires.

3.2. Cession parcelle BP 94

Un compromis de vente a été signé avec Monsieur DE COLLE et Mme DEBRIS concernant la parcelle BP 94, pour un montant de 255 000 €. L'estimation du service des domaines nous est parvenue en date du 7 juin 2007 et a confirmé le prix proposé.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de la parcelle BP 94 à M. DE COLLE et Mme DEBRIS pour un montant de 255 000 €.

3.3. Aménagement stade de football : bureau de contrôle

Une consultation de bureaux de contrôle est en cours afin de leur confier l'analyse de l'étude béton des massifs d'ancrage de l'éclairage du futur terrain de football ainsi que le contrôle de leur réalisation et de la conformité électrique de l'éclairage.

Il est demandé les missions :

- mission de type SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP, limitée aux installations électriques;
- mission de type L : solidité des équipements dissociables.

3 bureaux de contrôle ont été consultés. Les offres suivantes ont été reçues :

Bureau de contrôle	Commune	Montant HT	Montant TTC
SOCOTEC	AVIGNON	1 600,00 €	1 913,60 €
BUREAU ALPES CONTRÔLES	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	2 710,00 €	3 241,16 €
BUREAU VERITAS	LE PONTET	800,00 €	956,80 €

Après étude des propositions, c'est le Bureau Véritas qui a été retenu pour une mission d'un montant de 800 € HT, soit 956,80 € TTC.

4. Questions diverses

● **CLSH/Location Beauchamp** : Une convention de location est à passer avec la MFR de Beauchamp afin d'y installer le CLSH durant les vacances d'été qui se dérouleront du 4 juillet au 12 août 2007. Le montant de la location s'élève à 3 600 €.

● **Travaux** : Une consultation vient d'être lancée pour les travaux de tranchées du raccordement au réseau d'assainissement communal du Domaine de Beauchamp.

● **Parcelle M. Mme BELVÈS** : La commune a vendu un terrain, chemin de la Sablière, à M. et Mme BELVÈS. Pour accéder au terrain une servitude de passage existe en limite Sud de la propriété de M. DEL RIOS. Ce-dernier, a accepté que M. BELVÈS utilise le l'entrée chemin de la Sablière et le passage existant plutôt que de le déplacer de 4 – 5 mètres à l'emplacement exacte de la servitude. En contrepartie, la commune a indiqué qu'elle assurera la plantation d'une haie vive pour isoler le reste de la propriété de M. DEL RIOS du passage concédé. Accord unanime du Conseil Municipal.

● **Courriers de remerciements** : La MRF de Beauchamp a accueilli 680 concurrents et 3000 visiteurs pour sa fête annuelle du chien et remercie la Mairie pour le prêt du matériel nécessaire à cette manifestation.

Madame BERTRAND remercie Monsieur le Maire pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes à l'occasion de la réunion organisée sur l'engagement des femmes dans la vie professionnelle et active, dans la vie publique et politique, dans la vie civile et associative.

● **Sécurité** : Christelle MISTRAL transmet la demande de plusieurs parents de sécuriser, consolider et compléter la grille à proximité de l'école qui empêche l'accès aux propriétés voisines. Louis ROSELLO se charge de cette sollicitation.

● **Platanes** : Jean-Louis LÉONARD annonce que le traitement doit s'effectuer jeudi 14 juin si les conditions météorologiques s'y prêtent.

● **Comité des Fêtes** : Michel GAVANON informe qu'un stage d'une durée d'un mois est effectué au Comité des fêtes par Marjorie DELABRE dans le cadre de la préparation d'un BTS assistante de Direction.

La scène sur la place est installée pour plusieurs manifestations : la chorale intercommunale le 15 juin, la fête de la musique le 21 juin, puis la Saint-Éloi les 23, 24 et 25 juin. Des WC publics temporaires seront installés pour les prochaines fêtes.

- **Circulation** : Franck DELABRE relève la question de la vitesse route de Châteaurenard et transmet la proposition d'habitants qui souhaitent la mise en place de ralentisseurs.

- **Restauration du centre ancien - Pact'Arin** : dans le cadre de la convention passée avec le Pact'Arin pour la rénovation des façades dans le centre du village, Marc TROUSSEL informe que l'aide majorée à 50 % pour la zone 3 (secteur des rues du Clocher et du Moulin) va retomber à 25 % pour cette zone à compter du 1^{er} juillet. Depuis le 1^{er} janvier, la zone 4 (secteur des rues du Planet, Porteyguières et Grande Rue) est subventionnée à hauteur de 50 % pour tous les dossiers de restauration de façades et murs d'enceinte déposés avant le 30 juin 2008.

- **Prévention routière** : Yvette POURTIER annonce qu'un exercice de la Prévention Routière aura lieu le 22 juin avec les classes de CM2, dans le car municipal utilisé pour le ramassage scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le trente et un juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
24 juillet 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procuration : 5
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 31 JUILLET 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Christiane MISTRAL, André RICARD, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Odile POUJOL, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON

Michel LEYDET a donné pouvoir à Marc TROUSSEL, Jeannine BERGA a donné pouvoir à Max GILLES, Pierre PANCIN a donné pouvoir à Patrick DELAIR, Christelle MISTRAL a donné pouvoir à Louis ROSELLO, Madeleine JULLIAN a donné pouvoir à Maryse PACCHIONI

Excusés : Fabienne BALOCHE, Alain DIJON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

Mme Françoise BASNEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil concernant une préemption au profit de la SAFER. Accord unanime des conseillers.

1. Personnel

1.1. Informations sur les évolutions de personnel

• Services techniques

Julien MARCHAND a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 10 août 2007 d'une durée de 1 an, afin de préparer un Brevet Professionnel des Activités Gymniques de la Forme et de la Force. Nicolas BACHELARD assurera la réalisation et l'entretien des espaces verts.

Il est proposé d'affecter le poste laissé libre par Julien à Rémy RASCLAS dont le contrat s'achève le 30 octobre prochain pour la durée de la disponibilité.

• Écoles

Annick AMBLARD ayant repris son activité en totalité avec l'association ECTE (Espace Culture et Tourisme Eyraguais) pour le fonctionnement de la bibliothèque et du point info tourisme, le poste d'aide aux enseignants de maternelle qu'elle occupait l'après-midi sera repris par Soledad BRUN qui assure déjà cette tâche le matin. Pour compléter son horaire annuel, Mme BRUN interviendra également lors de la garderie des petites vacances.

Simone CHABAUD a demandé à effectuer un temps partiel à 82 % à compter de septembre. Elle n'assurera donc plus le service à la cantine, soit 2 H en moins les jours d'école.

Pour accomplir les tâches d'entretien des locaux scolaires qu'effectuait Mme BRUN et remplacer à la cantine Mme CHABAUD, il a été proposé un poste de remplacement d'une durée maximale de 3 mois à Mme Evelyne MARTINEZ qui, à compter de novembre, pourra bénéficier d'un contrat aidé. Le temps de travail a été fixé à 21 H par semaine.

- **Crèche**

Élodie DAFFADA, en contrat d'animatrice auprès des enfants qui se termine le 31 août, a demandé que son temps de travail soit réduit à 20 H hebdomadaires (actuellement : 30 H) à effectuer le matin. Il lui sera proposé un contrat d'une année à 20 H à compter du 1^{er} septembre prochain.

Ingrid MAZILLO effectue un contrat de 30 H d'animatrice auprès des enfants qui se termine le 31 août. Il lui a été proposé le renouvellement de son contrat pour une année avec un horaire porté à 35 H.

Danièle DUBOIS, auxiliaire de puériculture, est en contrat de remplacement d'un titulaire en disponibilité et assure un service de 27 H hebdomadaire. Il est proposé de prolonger son contrat d'une année en portant l'horaire à 32 H.

Il a été proposé à Sylvie BEAUDOIN qui effectue l'entretien des locaux de la crèche à raison de 30 H hebdomadaire, le renouvellement d'une année de son contrat, à partir du 1^{er} septembre, pour la même durée de travail hebdomadaire.

Enfin, Audrey ROUQUEIROL et Audrey ANDRÉ sont recrutées en tant qu'animatrices auprès des enfants, en CAE de 20 H à compter du 1^{er} septembre, en remplacement de Virginie CRAHAY et Marianne BIANUCCI qui n'ont pas souhaité renouveler leur contrat.

- **Accueil**

Il est proposé de reconduire pour une année le contrat de Cécile VERNIS à l'accueil de la Mairie.

Les conseillers municipaux prennent connaissance des modifications et renouvellements de contrats envisagés et valident les propositions présentées.

1.2. Création d'un poste d'adjoint technique

Depuis 2006, Thomas BRUN est employé aux services techniques de la commune en contrats aidés. Afin de pérenniser l'emploi de cet agent qui donne entière satisfaction aussi bien par la qualité du travail effectué que par son comportement, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2007.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création de poste.

2. Conventions et contrats

2.1. Location SOGEDO

Les locaux de la PMI et de la médecine du travail dans l'ancienne Mairie chemin Notre Dame ont été proposés à la location à la SOGEDO, comme accepté par le conseil le 21 février 2006. Toutefois, les locaux ont été occupés par la bibliothèque en raison des travaux d'aménagement du bâtiment Lagnel. Suite à la libération des lieux, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour 28 m² de locaux au loyer mensuel de 350 €, révisable. Le contrat débutera en juillet 2007 pour une durée fixée à 9 années.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soient loués les locaux à la SOGEDO aux conditions ci-dessus édictées.

2.2. Repas Pierre Vigne – Tarifs restaurant scolaire

La convention pour la fourniture de repas avec la résidence Pierre VIGNE, qui court jusqu'à fin novembre 2008, prévoit la modification des tarifs au 1^{er} septembre en même temps que ceux du restaurant scolaire.

La hausse des prix à la consommation s'établit sur une année à + 1,22 % ce qui porte les tarifs appliqués au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre prochain à :

Année	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
évolution		2,30%	2,00%	2,10%	1,0199	1,0122
ticket maternelle	2,00 €	2,05 €	2,10 €	2,15 €	2,20 €	2,25 €
ticket primaire	2,30 €	2,35 €	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €
Repas Pierre Vigne	3,81 €	3,90 €	4,00 €	4,10 €	4,20 €	4,25 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire qui sera appliquée à compter du 1^{er} septembre 2007.

2.3. Défense incendie : Complexe Multisports

Une consultation est menée afin d'équiper le complexe de salles multisports d'un équipement de lutte contre l'incendie : 9 extincteurs à eau, 1 extincteur à neige carbonique et 1 extincteur à poudre polyvalente. Il a également été demandé la réalisation de plans d'évacuation en plastique rigidifié.

8 entreprises ont été sollicitées et avaient jusqu'au 27 juillet pour faire une proposition.

Les sociétés PARFEU (Pernes-les-Fontaines), EUROFEU Service (Avignon) et Vaucluse Incendie VISMIS (Cavaillon) n'ont pas fourni de réponse.

Les offres reçues sont :

- SOPRO (Caissargues) : 1 363,20 € ;
- SNP Sécurité Incendie (Montfavet) : 897 € mais cette société n'est pas reconnue par APSAD (organisme d'agrément des entreprises oeuvrant dans la sécurité civile) ;
- PRO.I.BAT (Arles) : 1 016,80 € ;
- DELT'Incendie Alarme (Morières-lès-Avignon) : 1 100 € ;
- DESAUTEL (Marseille) : 1 327,95 €.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de DELT'Incendie Alarme qui intervient déjà sur d'autres sites de la commune.

2.4. Festival folklorique : convention avec Martigues

Yvette POURTIER présente les groupes qui seront accueillis lors du festival folklorique qui se déroulera les 4 et 5 août 2007 :

- "Bafochi" de SANTIAGO DU CHILI (Chili)
- "Traditii" de CLUJ-NAPOCA (Roumanie)
- "Ballet Folclorico de Antioquia" de MEDELLIN (Colombie)
- "Les Cosaques de Stavropol" de STAVROPOL (Serbie)

soient 132 artistes (danseurs et musiciens) et 24 accompagnateurs : 162 personnes sont à loger le samedi et le dimanche et Monsieur le Maire demande des hébergeants.

Le Contrat à souscrire auprès du Festival de Martigues est de 10 400 € HT, 10 972 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce contrat de production.

3. Travaux

3.1. Extension Foyer du 3^{ème} âge : avenant

+ Lot 1 – Terrassement – Gros Œuvre

Sarl SODITRA – ICARDI (84000 AVIGNON)

Montant initial du marché : 42 748 € HT, soit 51 126,61 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 37 128 € HT, soit 44 405,09 € TTC.

L'entrée de l'extension était prévue sous forme circulaire, identique à celle de la Salle des Fêtes. Elle a été supprimée par l'avenant n°1 car l'accès au bâtiment s'effectuera par l'entrée actuelle. Il convient également de supprimer les fondations prévues pour cette entrée circulaire. Ceci représente une moins value de 6 295,03 € HT.

La dalle de l'extension était prévue d'une épaisseur de 7 cm, toutefois afin d'assurer la stabilité de l'extension en fonction de la nature du sol et de récupérer le dénivelé du sol, l'épaisseur de la dalle a dû être portée à 13 cm et la rampe d'accès handicapés a été rehaussée de même. Les travaux

d'adaptation au terrain représentent une plus value de 7 460,37 € HT.
Cet avenant n°2 s'établit donc à 1 165,34 € HT, soit 1 393,75 € TTC
Montant modifié du marché lot 1 = 38 293,34 € HT, soit 45 798,84 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cet avenant N°2 pour un montant de : 1 393,75 € TTC qui a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juillet 2007.

3.2. Réhabilitation bâtiment Lagnel : avenants

Les différents avenants sont nécessités par les modifications techniques suivantes :

+ Lot 1 – Gros Œuvre – Couverture – Plâtrerie SGE (13550 NOVES)

Montant initial du marché : 69 679,27€ HT, soit 83 336,41 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 97 948,69 € HT , soit 117 146,63 € TTC.

L'avenant est motivé par le confortement de la façade du bâtiment en raison de l'apparition d'une fissure au cours des travaux de réhabilitation de ce bâtiment. Il comprend le traitement de la fissure d'une dizaine de mètres linéaires et la reprise de l'enduit .

Cet avenant n°2 représente une plus value de 2 647 € HT, 3 165,81 € TTC.

Montant modifié du marché lot 1 = 100 595,69 € HT, soit 120 312,44 € TTC.

+ Lot 7 – Carrelage

J.C. SAINT-ETIENNE (84130 LE PONTET)

Montant initial du marché : 9 410,85 € HT, soit 11 255,38 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 12 088,35 € HT , soit 14 457,67 € TTC.

La consolidation de la voûte en pierre de la cave menaçant la stabilité de la dalle du rez-de-chaussée et la reprise de la cage d'escalier à la demande du bureau de contrôle et à une étude béton armé (avenant 1 lot n°1) ont nécessité une modification de l'épaisseur des dalles des emmarchements et du dallage du palier des escaliers intérieurs reliant la cave et le premier étage (avenant 1 lot n°7). La même modification d'épaisseur des matériaux est nécessaire pour rejoindre à niveau la rampe d'accès handicapés extérieure au bâtiment et le pas de porte qui donne sur la place du village. Cette modification représente une plus value de 5 968 € HT et une moins value correspondant au revêtement prévu au marché initial de – 1 661,85 € HT.

L'avenant n°2 s'établit à 4 306,15 € HT, soit 5 150,15 € TTC.

Montant modifié du marché lot 7 = 16 394,50 € HT, soit 19 607,82 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature des avenants des lots 1 et 7 qui ont reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juillet 2007.

3.3. Complexe multisports : avenants

Les différents avenants sont nécessités par les modifications techniques suivantes :

+ LOT 2 – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE BAC ACIER Sté d'Exploitation ROSSI Frères (13200 ARLES)

Montant initial du marché : 101 055,10 € HT, soit 120 861,90 € TTC.

L'avenant concerne une modification des sorties en toiture demandée par le bureau de contrôle VERITAS. Il prévoit l'installation de 2 souches de cheminée diamètres 125 m/m avec embase et s'adaptant au profil de couverture et la pose de 2 Pipecos de diamètre 250 m/m pour la mise en place de deux sorties en toiture.

Le montant de l'avenant n°1 au lot 2 s'établit à 1 960 € HT, soit 2 344,16 € TTC.

Montant modifié du marché lot 2 : 103 015,10 € HT, soit 123 206,06 € TTC.

+ LOT 5 – MENUISERIES INTERIEURES – ISOLATION Menuiserie MERLO SA (13120 GARDANNE)

Montant initial du marché de 170 302 € HT, soit 203 681,19 € TTC.

Montant du marché avec avenant n°1 : 171 247,20 € HT, soit 204 811,65 € TTC.

L'avenant concerne une modification de la hauteur des miroirs dans les salles annexes afin de les faire correspondre aux menuiseries aluminium. La hauteur proposée permet de s'adosser aux traverses des menuiseries intermédiaires et permet l'installation d'un miroir en une seule pièce, ce qui supprime le joint nécessaire pour une dimension de miroir plus élevée.

Le montant de l'avenant n°2 au lot 5 s'établit à - 850 € HT, soit - 1 016,60 € TTC.

Montant modifié du marché lot 5 : 170 397,20 € HT, soit 203 795,05 € TTC.

+ LOT 6 : Électricité – Courants faibles

SET - Société Électrique de Travaux (84000 Avignon)

Montant initial du marché : 34 409,00 € HT, soit 41 153,16 € TTC

Montant après attribution des options : 41 851,00 € HT, soit 50 053,80 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 42 594,00 € HT, soit 50 942,42 € TTC

L'avenant concerne la modification de l'alarme intrusion en dotant le système d'un lecteur de badge pour la mise en et hors service. Cette modification permettra un usage plus aisé par les utilisateurs et représente une plus value de 220 € HT.

Des panneaux vitrés basculants sont installés en partie haute des 4 salles de sports annexes. Le maniement de ces basculants par une tringlerie mécanique, comme indiqué au marché, s'avère peu aisé du fait de la hauteur et du poids du vitrage. Il est proposé d'installer des commandes électriques afin de desservir les 8 châssis ouvrants considérés par une ouverture motorisée. La modification du système d'ouverture représente une plus value du lot électricité de 2 667 € HT.

Le montant de l'avenant n°2 au lot 6 s'établit à 2 887 € HT, soit 3 452,85 € TTC.

Montant modifié du marché lot 6 : 45 481,00 € HT, soit 54 395,27 € TTC.

+ LOT 10 - Revêtement de sols sportifs

Sarl SUD TENNIS (34400 Lunel)

Montant initial du marché : 46 460,00 € HT, soit 55 566,16 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 45 002,00 € HT, soit 53 822,36 € TTC

L'avenant concerne la réalisation d'un périphérique gris en peinture de polyuréthane bi-composante de finition particulièrement résistante à l'usure de façon à matérialiser un pourtour de circulation encerclant le sol sportif du gymnase.

Le montant de l'avenant n°2 du lot 10 s'établit à 1 200 € HT, soit 1 435,20 € TTC.

Montant modifié du marché lot 10 : 46 202,00 € HT, soit 55 257,59 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature des avenants 2, 5, 6 et 10, récapitulés dans le tableau suivant, qui ont reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juillet 2007.

RECAPITULATIF :

NOM	Lot n°	Intitulé lot	Base HT	Option HT	Total marché initial HT	Total marché initial TTC	AVENANT n°1			AVENANT n°2			Marché modifié HT	Marché modifié TTC
							Plus value	Moins value	Avenant HT	Plus value	Moins value	Avenant HT		
SA BOTTA et Fils	1	Terrassement/Gros oeuvres/Cloisons/VRD/Charpente bois/Couverture	612 455,93	0,00	612 455,93	732 497,29	22 689,94	-2 621,35	19 868,59			0,00	632 324,52	756 260,13
Sté d'Exploitation ROSSI Frères	2	Charpente métallique/Couverture bac acier	101 055,10	0,00	101 055,10	120 861,90	1 960,00		1 960,00			0,00	103 015,10	123 206,08
SOPREMA SA	3	Etanchéité	16 200,00	0,00	16 200,00	19 375,20			0,00			0,00	16 200,00	19 375,20
MENUISERIE GIORDANIENGO	4 a	Menuiserie aluminium/Serrurerie	97 973,00	0,00	97 973,00	117 175,71			0,00			0,00	97 973,00	117 175,71
ELOREM ALU	4 b	Portes pliantes	78 500,00	0,00	78 500,00	93 886,00			0,00			0,00	78 500,00	93 886,00
MENUISERIE MERLO S.A.	5	Menuiseries intérieures/Isolation/FA	170 302,00	0,00	170 302,00	203 681,19	7 224,20	-6 279,00	945,20		-850,00	-850,00	170 397,20	203 795,05
Société Electrique de Travaux	6	Electricité/Courants faibles	34 409,00	7 442,00	41 851,00	50 053,80	971,00	-228,00	743,00	2 887,00		2 887,00	45 481,00	54 395,28
Sarl DAILLANT ENTREPRISE	7	Plomberie/Sanitaire/Chauffage/VMC	79 935,60	0,00	79 935,60	95 602,98	1 386,00		1 386,00			0,00	81 321,60	97 260,63
Sarl Saint-Etienne Carrelages	8	Revêtements sols durs/Falences	11 787,52	3 628,65	15 416,17	18 437,74	9 166,80	-4 579,33	4 587,47			0,00	20 003,64	23 924,35
Société BC SERVICES	9	Peinture - Nettoyage	26 010,95	0,00	26 010,95	31 109,10	7 287,30	-5 998,30	1 289,00			0,00	27 299,95	32 650,74
Sarl SUD TENNIS	10	Revêtements de sols sportifs	46 460,00	0,00	46 460,00	55 566,16		-1 458,00	-1 458,00	1 200,00		1 200,00	46 202,00	55 257,59
SPORT France SAS	11	Matériels sportifs	6 209,70	0,00	6 209,70	7 426,80			0,00			0,00	6 209,70	7 426,80
TOTAL			1 281 298,80	11 070,65	1 292 369,45	1 545 673,86	50 685,24	-21 363,98	29 321,26	4 087,00	-850,00	3 237,00	1 324 927,71	1 584 613,54

3.4. Autosurveillance station d'épuration : avenant

Société attributaire du marché : Sté SOGEDO – Centre de Pertuis – 247, rue Louis Lumière 84120 PERTUIS

Montant initial du marché : 40 170,00 € HT, soit 48 043,32 € TTC

À la demande de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), suite à une visite des ouvrages et des préconisations techniques en date du 18 mai 2007, la reprise et le lissage du canal béton existant y compris la création d'une zone de tranquillisation et d'une zone de dégazage et by-pass provisoire, où devaient être effectués les prélèvements et comptages de sorties sont supprimés. Ceci représente une moins value de 1 500 € HT.

En lieu et place, l'ARPE demande la mise en place d'un canal béton préfabriqué équipé d'un canal Venturi polyester HACH en remplacement du canal de sortie actuel. Ceci représente une plus value de 6 500 € HT.

L'avenant n° 1 au marché s'établit donc à 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC

Montant modifié du marché = 45 170,00 € HT, soit 54 023,32 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cet avenant qui a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juillet 2007.

3.5. Terrassement assainissement Beauchamps : marché

Les réponses reçues lors de la consultation pour la réalisation des travaux de terrassement pour l'installation de l'assainissement collectif de Beauchamp sont répertoriées dans le tableau suivant :

Entreprise candidate	Extraction déblai TN	Extraction déblai chemin	Surprofondeur de tranchée	Terrassement pour surpresseur	Totalité du projet HT :	Totalité du projet TTC :	
SOCIETE DELTENRE TERRASSEMENT	27 200,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 800,00 €	35 000,00 €	41 860,00 €	Dossier incomplet : CCTP. Entreprise éloignée géographiquement.
SEE ROSSI	35 700,00 €	270,00 €	5 100,00 €	288,00 €	41 358,00 €	49 464,17 €	Dossier incomplet : CCTP
Axima	36 720,00 €	263,00 €	170,00 €	168,80 €	37 321,80 €	44 636,87 €	Candidature sérieuse. Peu de références pour ce type de travaux. Trop généraliste,
TPK	23 800,00 €	140,00 €	4 250,00 €	960,00 €	29 150,00 €	34 863,40 €	Offre la moins chère. A déjà effectué des travaux de cette nature. Candidature la plus adaptée pour ces travaux
TPC	73 525,00 €	432,50 €	7 820,00 €	260,80 €	82 038,30 €	98 117,80 €	Dossier incomplet

Il est proposé de retenir l'entreprise TPK pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3.6. Marché des enrobés

Le Conseil Municipal du 15 mai 2007 a approuvé à l'unanimité le recours à un marché à bons de commande pour la réalisation du programme d'enrobés 2007 à 2009. Le programme retenu pour 2007 comprend le versant Nord du Clos Serein, le lotissement des Lavandes, les aménagements extérieurs du complexe multisports, y compris la liaison avec les écoles via l'avenue Henri Barbusse et le parking du tennis.

La DDE, propose d'avoir recours à un marché à bons de commande en prévoyant un montant minimum et un montant maximum des travaux à réaliser par année ; ce marché pouvant être renouvelé au maximum 3 fois.

Monsieur le Maire fait état du résultat de la consultation et de l'avis des commissions d'appel d'offres qui se sont réunies le 23 et le 30 juillet pour analyser les offres reçues des entreprises ROSSI, SRV BAS MONTEL, BRAJA, EUROVIA et APPIA VAUCLUSE. Le jugement des offres s'est effectué selon les critères indiqués au règlement de consultation : la valeur technique des prestations pour 60 % et leur prix pour 40 %.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le choix de l'Entreprise APPIA de CAVAILLON pour un prix moyen du détail estimatif de 578 330 € HT, soit 691 681,68 € TTC.

4. Affaires foncières

4.1. Servitude EDF parcelle CR 200

Une convention de passage a été établie le 22 septembre 2006, permettant à EDF d'implanter une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale CR 200 (copropriété HLM – commune pour implantation de la poste) afin de permettre le passage d'une ligne électrique 240/410 V issue du poste Bourgades.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la constitution, par acte notarié, d'une servitude de passage au profit de la société EDF sur la parcelle CR 200 ainsi que Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir. Cet acte sera établi par Me Mireille PICCA-AUDRAN, notaire associé à Eyragues, et les frais de cet acte seront supportés par EDF.

4.2. Cession gratuite parcelle BV 175

Il a été demandé à Maître PAUL de régulariser par acte authentique la cession gratuite à la commune d'une partie de la parcelle BV 175 appartenant à M. DORIAN Alex et située chemin de l'Araignée.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte considéré.

4.3. Servitude de tréfonds parcelle CT 28

Il a été demandé à Maître PAUL d'établir une servitude de tréfonds sur la propriété de M. et Mme Jean GILLES, parcelle CT 28 afin de permettre le passage de la conduite d'assainissement qui desservira Beauchamp.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de location pour le centre aéré va être signée avec Beauchamp pour une période de 15 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte pour la servitude de tréfonds.

4.4. SAFER

La commune souhaite préempter les parcelles BD 44 et 46, lieu-dit "Mas du Guéou" et établir une convention de portage par la SAFER dans le but de favoriser l'activité agricole.

Les deux parcelles ont une superficie totale de 98 a 71 ca pour un prix notifié de 15 000 €, hors frais. Monsieur le Maire souhaite que la commune demande une révision du prix, notamment concernant le prix d'une des parcelles, et qu'un bail rural soit établi au profit de l'EARL "L'Espimet" représentée par M. Christian ROSA. Proposition faite à Monsieur ROSA.

Accord du Conseil Municipal pour cette préemption et le portage de l'opération par la SAFER.

5. Questions diverses

• Centre Aéré

Louis ROSELLO fait part du nombre important d'inscriptions cette année au centre aéré : 150 enfants au lieu de 130, ce qui a nécessité une demande d'agrément supplémentaire qui a été obtenue pour 155 enfants. Pas moins de 25 animateurs ont encadré les enfants et une sortie a été organisée tous les jours. Les services du car municipal étant insuffisants, il a été fait appel aux RDT 13. Plus de 4 000 repas ont été servis en juillet et la fête, comme chaque année, a reçu un franc succès. La fréquentation est restée très élevée en août : 100 enfants la première semaine puis 80 la seconde.

- **Environnement**

Patrick DELAIR fait le point sur l'aménagement extérieur du complexe multisports : on pensait pouvoir rejoindre le parking des services techniques mais il y a trop de dénivelé ; aussi, on va créer un mur de soutènement.

Il déplore un deuxième arrachage des fleurs au rond point de la route de Graveson en 3 semaines... et fait part de son amertume face à ces actes d'incivisme qui anéantissent les efforts de la municipalité pour fleurir la commune.

- **Entretien voirie et ruisseaux**

André RICARD fait le point sur le travail effectué par Rémy RASCLAS : avec la pratique acquise le travail est réalisé avec qualité et efficacité.

- **Syndicat d'initiative**

Christiane MISTRAL indique que l'ouverture du point info tourisme est imminente.

- **Associations**

Marc TROUSSEL fait part d'un courrier du RCE dans lequel le président du club sollicite une aide exceptionnelle de 3 000 € : le club a fait une saison de qualité et de nombreux déplacements non prévus... Il est demandé un bilan 2006/2007 ainsi qu'un prévisionnel 2007/2008 afin que le Conseil puisse se prononcer.

La commune est sollicitée par le Club Taurin afin d'obtenir une aide exceptionnelle pour l'achat de chaises cédées par le Comité paroissial. Le Conseil Municipal se prononcera sur cette demande lors d'une prochaine séance.

Une nouvelle association a vu le jour : Atelier Artistique et Créatif.

- **Restaurant Scolaire**

Monsieur Le Maire demande à Françoise BASNEL d'analyser les dépenses du restaurant scolaire.

- **Communication**

Hélène REY informe qu'elle est souvent sollicitée pour que soit édité un plan de la commune. M. TERRIÉ indique qu'il a chargé le service Urbanisme de la préparation de ce nouveau document.

Il est signalé que le bulletin Municipal n'a pas été distribué au chemin Lagnel.

- **Logements sociaux**

Monsieur le Maire indique que la servitude de passage avec le SICAS a été conclue.

Il a signé, ce jour, le permis de construire déposé par la Société UNICIL.

Les ventes MISTRAL et VIDREQUIN seront prêtes et seront signées dans quelques jours.

- **Festivités**

Monsieur le Maire remercie Michel GAVANON et tous les membres du Comité des Fêtes pour leur excellent travail lors des manifestations de juillet.

- **Camp d'ados**

Monsieur le Maire remercie Louis ROSELLO et Bruno TERRIÉ pour l'organisation de ce séjour qui permet à 15 enfants de la commune de connaître « l'Aventure Corse ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
11 septembre 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procuration : 0
Votes : 21

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Excusés : Fabienne BALOCHE, André RICARD, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2007 est adopté à l'unanimité. Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires administratives

1.1. PACT-ARIM : Convention 2007

Il convient de renouveler la convention d'intervention du PACT-ARIM pour l'année 2007 pour la réhabilitation du centre historique. Le montant de la prestation est de 5 819 € TTC payables en deux semestrialités.

Pour cette mission façade le PACT-ARIM interviendra à raison d'un jour par mois. Actuellement c'est le secteur du Planet qui bénéficie de la subvention majorée. Louis CHAUVET interroge Monsieur le Maire sur la possibilité d'étendre cette opération en campagne ; cela pourrait être envisagé à hauteur de 25 % de subvention dans quelques années.

Monsieur le maire propose de rencontrer l'architecte du PACT-ARIM afin de préciser les attentes de la municipalité sur les dossiers façades dont, par exemple, l'acceptation des façades en pierre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour reconduire la convention d'intervention du PACT-ARIM pour l'année 2007.

1.2. DDE : Convention de mise à disposition

En application de l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme, la commune d'Eyragues peut disposer des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique des demandes de permis ou déclarations préalables. Aussi, le Service Territorial Ouest de la DDE des Bouches-du-Rhône peut instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour le compte de la commune :

- permis de construire ;
- permis de démolir ;
- permis d'aménager ;
- certificats d'urbanisme ;

Les autres actes sont instruits par les services municipaux.

Cette mise à disposition ne donne pas lieu à rémunération.

Monsieur le Maire rappelle le choix de la municipalité de contrôler l'urbanisation afin de répondre à une augmentation démographique d'environ 2 % par an et d'assurer une programmation des équipements mis en place.

Le Conseil municipal autorise la signature de cette convention avec le Service Territorial Ouest de la DDE des Bouches-du-Rhône.

1.3. DDE : instruction des permis

La réforme du Code de l'urbanisme entre en vigueur le 1^{er} octobre prochain. Elle modifie les permis de construire et les autorisations d'urbanisme.

Les 11 régimes d'autorisation et les 5 déclarations (permis de construire, de démolir, autorisation de lotir, déclaration de travaux, de clôtures ...) sont fusionnés en 3 permis : permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir et une seule déclaration préalable. Les délais d'instruction seront garantis et le contenu fixé de façon exhaustive.

DELAIS	COMMUNE	DDE
Lors du dépôt	<ul style="list-style-type: none">• N° d'enregistrement• Délivrance d'un récépissé	
Immédiatement et au plus tard dans les 8 jours	<ul style="list-style-type: none">• Transmission au Préfet (contrôle de légalité)• Transmission au service instructeur (DDE)• Si besoin, transmission à l'Architecte des bâtiments de France (ABF)	
Au plus tard dans un délai de 3 semaines		<ul style="list-style-type: none">• Détermination du délai d'instruction au vu des consultations restant à lancer• Vérification du caractère complet du dossier• Proposition au Maire de notification des pièces manquantes ou d'une majoration de délai
Au plus tard dans un délai d'un mois	<ul style="list-style-type: none">• notification au pétitionnaire de la liste des pièces manquantes ou de la prolongation du délai	
Au cours du deuxième mois pour les permis de construire ou démolir, du deuxième et troisième mois pour les autres permis	<ul style="list-style-type: none">• communication à la DDE de la date de réception de la notification ci-dessus• transmission de l'avis de l'ABF	<ul style="list-style-type: none">• examen technique du dossier• consultations des personnes publiques, services ou commissions intéressés
Au plus tard 8 jours avant la fin du 2 ^{ème} mois (ou 3 ^{ème} mois)		<ul style="list-style-type: none">• rédaction d'un projet de décision• transmission au Maire de cette proposition

Dans le délai de 2 ou 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> • notification de la décision au pétitionnaire • envoi de cette décision à la DDE • transmission de la décision au Préfet • envoi de cette transmission au pétitionnaire 	
Opérations de récolement	<ul style="list-style-type: none"> • effectuées par les services municipaux 	
Dans les 3 ou 5 mois après le récolement	<ul style="list-style-type: none"> • si nécessaire, obligation de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité 	

Une réunion de la mise en œuvre de cette collaboration entre la DDE et les services communaux a eu lieu le 11 septembre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures à une déclaration préalable et souhaite qu'un contrôle soit effectué par les services municipaux pour les opérations de récolement des diverses constructions et aménagements.

1.4. Crèche : règlement intérieur

Il convient de modifier l'article 6 du règlement intérieur de la crèche concernant les modalités d'admission :

- la vaccination par BCG n'est plus obligatoire ;
- le médecin PMI n'effectuera plus les visites médicales préalables à l'admission définitive qui devront désormais être effectuées par le médecin traitant de chaque enfant.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la modification du règlement intérieur de la crèche La Cabriole.

Monsieur TROUSSEL informe le Conseil Municipal du remplacement de Madame Ingrid MAZILLO, qui n'a pas souhaité renouveler le contrat proposé, par Madame Claire DORIAN.

1.5. Eau – Assainissement : Comptes-rendus 2006

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité. Ces rapports doivent ensuite être présentés en conseil municipal.

La SOGEDO, gestionnaire des services, a transmis les rapports correspondants.

Assainissement :

La commune dispose de 19 330 ml de réseau d'assainissement, d'environ 400 regards de visite, 1 dessableur, 1 déversoir d'orage. En 2006, 900 ml de conduites ont fait l'objet d'un curage préventif, 5 interventions ont été opérées pour désobstruer des conduites et 26 interventions sur des branchements.

La commune compte 1 235 abonnés à l'assainissement collectif, correspondant à 3 941 habitants et 165 abonnés à l'assainissement autonome. 175 909 m³ ont été collectés, soit + 16,16 % en un an.

La capacité de la station d'épuration est de 5 000 équivalent habitants, 250 Kg/j de DBO (matière organique), pour un débit journalier de 1 100 m³. L'aération a fonctionné 10 793 heures dans l'année et le rendement épuratoire varie de 95,3 à 98,9 % selon les matières

traitées. 100 % des analyses effectuées étaient conformes aux normes réglementaires. Le volume de boues extrait s'est élevé à 429 m³ correspondant à 50,8 tonnes de matières sèches compostées par SOTRECO. 70,94 tonnes de graisses et de sables ont été expédiées au centre de traitement TTC MALO à Orange.

Eau :

La commune compte 1 400 abonnés pour 1 424 branchements et 1 511 compteurs, (aucun branchement en plomb). 343 515 m³ (+8,63 %) ont été mis en distribution (soit 943 m³ jour). 212 103 m³ ont été consommés dont 211 163 m³ facturés, soit une consommation annuelle moyenne par abonné de 151 m³. Le volume des pertes se monte à 130 352 m³, soit un rendement hydraulique de 61,47 %. 15 fuites ont été colmatées, 9 réparations de branchements, 50 compteurs renouvelés et 17 branchements créés.

Le réseau se compose de 26,31 km de réseau d'eau, d'une station de pompage (près de la CCRAD) d'une capacité de 115 m³/h, une station de reprise (La Gardy) de 45 m³/h, un réservoir semi-enterré (La Gardy) d'une capacité de 500 m³, un réservoir sur tour (La Boule) de 300 m³, un réducteur de pression et 55 poteaux-bouches d'incendie. 180 kg de chlore gazeux ont permis de traiter l'eau produite. En 2006, le débitmètre Chlore du réservoir de La Gardy a été renouvelé. 17 interruptions de service se sont produites en 2006, dont 5 programmées, ayant intéressé 1 400 abonnés.

14 analyses ont été effectuées par la DDASS obtenant 100 % de conformité générale.

3 071 factures ont été émises, 946 relances, pour 19 impayés de plus de 3 mois au 31/12.

Le Conseil Municipal prend bonne note des comptes-rendus eau et assainissement 2006.

Monsieur le Maire souligne le tarif raisonnable de l'eau ainsi que les bonnes relations avec la SOGEDO qui procède petit à petit au renouvellement du matériel et équipements usagés. Pierre PANCIN demande quelle est la consommation moyenne nationale : elle est d'environ 120 à 130 m³ par an et par foyer.

Monsieur TERRIÉ indique qu'afin de sectoriser la commune, la SOGEDO a entrepris la réparation d'une première série de 14 vannes en mauvais état ce qui permettra de restreindre le périmètre de coupure d'eau en cas de fuite.

1.6. CCRAD : Rapport d'activités 2006

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes a adressé le rapport retraçant l'activité de l'année 2006, accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport de la CCRAD fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal qui en prend bonne note.

1.7. Syndicat d'Initiative : convention d'objectifs

Le conseil municipal doit déléguer au Syndicat d'Initiative d'Eyragues les missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique de la commune, en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Les missions déléguées sont :

1) Accueil

- a. Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande ;

- b. Susciter ou renforcer le désir de découverte chez le visiteur : de l'information à la proposition ;
 - c. Faciliter le séjour et l'accès des visiteurs aux produits, composants de l'offre touristique locale ;
 - d. Développer la consommation touristique sur le territoire.
- 2) Information
- a. Dispose des éditions touristiques (cartes, guides, etc.) adaptées en fonction de son classement et en assure la distribution ;
 - b. Transmission d'informations touristiques par l'intermédiaire de matériel informatique.
- 3) Coordination des acteurs du tourisme
- a. Organisation de manifestations (salons, foires, expos, stands, etc.) ;
 - b. Incitation au développement d'actions touristiques selon le schéma local défini par la municipalité ;
 - c. Participation aux fêtes et manifestations locales.
- 4) Promotion
- a. Appui aux professionnels du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, transporteurs, sites, monuments, etc. ;
 - b. Tenue d'un tableau de bord de la fréquentation touristique ;
 - c. Organisation de relations presse ;
 - d. Démarchage de clientèles ;
 - e. Participation aux salons professionnels ;
 - f. Publicité.
- 5) Politique locale
- a. Élaboration et mise en place en accord avec la municipalité des mesures contribuant à l'amélioration de l'offre, de l'information et de la consommation touristiques sur la commune d'Eyragues ;
 - b. Mise en place d'un schéma touristique pluriannuel .
- 6) Élaboration de services touristiques
- 7) Exploitation d'installations touristiques et de loisirs
- 8) Études et prospections
- 9) Organisation de fêtes et manifestations culturelles

Ces missions sont confiées à l'association Espace Culture et Tourisme Eyraguais par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la conclusion d'une convention d'objectifs avec l'association ECTE.

Par ailleurs, le point info tourisme créé doit adhérer à l'Union départementale des OTSI des Bouches-du-Rhône et à la fédération Nationale des OTSI, représentant une cotisation annuelle de 75 €, prise en charge par ECTE.

Une journée portes ouvertes a été organisée le vendredi 14 et le samedi 15 septembre. Les visiteurs sont venus notamment le samedi matin.

Le Syndicat d'Initiative et la bibliothèque sont ouverts :

- du 1^{er} mai au 30 septembre :
 - du lundi au samedi : de 9H30 à 12H30 et de 15H à 18H30
- du 1^{er} octobre au 30 avril :
 - le mardi : de 8H30 à 12H et de 14H à 18H
 - le mercredi et jeudi : de 8H30 à 12H
 - le vendredi : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30

2. Travaux

2.1. Chantiers en cours : évolution

Le point est fait en séance sur les travaux de :

- **la création d'un terrain de football :**

L'éclairage est installé. Le nettoyage du terrain, les travaux de nivelage sont en cours et l'ensemencement suivra ; début octobre seront posés la main courante et le pare-ballon.

Le mobil home qui sert actuellement à danse passion pourrait être utilisé pour le nouveau vestiaire du foot et du rugby. Le montant pour le déplacer et l'aménager (vestiaires, sanitaires) s'élève à 11 000 €. Vu le montant trop élevé de cette modification, le transfert ne sera envisagé qu'après la mise en service du complexe multisports et en recherchant une alternative moins onéreuse.

- **l'aménagement du bâtiment Lagnel :**

La réception des travaux vient d'être effectuée.

- **le revêtement des voiries :**

La programmation des travaux a été établie avec la DDE puis en réunion avec l'Entreprise APPIA et devrait se dérouler du 15 octobre au 15 novembre : le Clos Serein nord, le lotissement les lavandes, le trottoir route de Saint-Andiol et le parking de la salle multisports. Sont également étudiés l'avenue Max Dormoy (route de Châteaurenard jusqu'au pont neuf) et la mise en sécurité de l'avenue Henri Barbusse.

Le terrain à l'arrière de la cantine va être aménagé en parking avec la constitution d'un accès piéton direct avec l'école primaire. Dans un premier temps ce stationnement sera réservé au personnel municipal (crèche, école, restaurant scolaire) et aux enseignants.

Monsieur le Maire précise que le revêtement du chemin du tennis sera repris après la réalisation des travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal prend bonne note de l'évolution des travaux effectués et donne son accord à l'unanimité pour la réalisation des travaux programmés.

2.2. Complexe multisports : avenant Maîtrise d'œuvre

L'équipe de maîtrise d'œuvre du complexe multisports demande une révision de leurs honoraires suite à la défection de l'entreprise Giordanengo. La liquidation de cette entreprise a nécessité la redéfinition du lot menuiseries. Les prestations ont été divisées en 4 nouveaux marchés, un dossier de consultation des entreprises a été préparé, suivi de l'analyse des offres et de la conduite de ces nouveaux marchés.

Il est proposé de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre pour le montant du prix d'objectif de ces prestations, soit 95 000 €, au taux d'intervention retenu pour l'ensemble de l'opération soit 10,5 %. Le montant de la maîtrise d'œuvre de l'équipe conduite par M. FLACHAIRE, pour ces marchés complémentaires s'élèvera, à 9 975 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le montant de la maîtrise d'œuvre des 4 nouveaux marchés établi à 9 975 € H.T.

2.3. Complexe multisports : marchés des aménagements extérieurs

Une consultation a été menée pour les travaux d'aménagement des extérieurs du complexe multisports. Les offres reçues sont en cours d'analyse et le choix du pouvoir

adjudicateur est présenté en séance. Montant total estimé : 192 680 € HT. 32 entreprises ont demandé un dossier de consultations et 14 ont établi une offre :

LOTS	Lot n°1 Béton d'environnement marqué	Lot n°2 Maçonnerie générale	Lot n°3 VRD - Génie civil	Lot n°4 Produits et enduit de façade	Lot n°5 Réseau d'éclairage public	Lot n°6 Espaces verts	Lot n°7 Clôture - Serrurerie	TOTAL
ESTIMATIFS	41 000,00 €	5 460,00 €	56 440,00 €	22 500,00 €	31 630,00 €	10 000,00 €	25 650,00 €	192 680,00 € HT
ENTREPRISES	Sarl SOLS Z.A. de Fiancey 26250 LIVRON	Sarl SOLS Z.A. de Fiancey 26250 LIVRON	SEE ROSSI B.P. 18 Quartier Saint Eloi - 13831 CHATEAURENARD CEDEX	Sarl FACADES CONTEMPORAINES 91, rue de Bucarest - 13300 SALON-DE- PROVENCE	LUMIMAGS 335 Chemin du Bosquet - 84800 ISLE SUR-SORGUE	BOUIX Route de Carpentras - Loriol du Comtat 84200 CARPENTRAS	Mistral Clôture 1 impasse des Troènes - 84000 AVIGNON	230 445,28 € TTC
	70 034,00 €	12 600,00 €	39 892,00 €	6 000,00 €	22 994,62 €	10 150,00 €	24 880,00 €	186 550,62 € HT
	avec variante 61 378 € HT pour l'offre de base		BOUIX Route de Carpentras - Loriol du Comtat 84200 CARPENTRAS		ETDE 233 avenue Clément Ader - 30320 MARGUERITTES	Sarl Jacques Rouy 46 avenue de Bonaventure - 84000 AVIGNON	Sarl Midi Cloture Z.A.C. des Escampades - 84170 MONTEUX	223 114,54 € TTC
			46 690,00 €		22 963,20 €	11 020,00 €	33 505,00 €	
					GUERPEL 13 et 15 Avenue du Compagnonage - 84036 AVIGNON CEDEX 3		Clossur "C" 104 boulevard de l'Europe B.P. 30 - 69492 PIERRE- BENITE CEDEX	
					23 111,00 €		32 530,37 €	
					LUMILEC 25 AVENUE Pierre Semard - 13620 CARRY-LE-ROUET		DIPP Industrie Z.A. Lavalduc 3 allée Jean Perrin - 13270 FOS-SUR-MER	
					29 155,00 €		44 918,00 €	
					SPIE Sud Est B.P. 2000 - 13791 AIX EN-PROVENCE CEDEX 3			
				31 945,70 €				

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de pouvoir adjudicateur et attribue les marchés aux entreprises suivantes :

- lot 1 et 2 : Sarl SOLS y compris la variante béton marqué du lot 1
- lot 3 : SEE ROSSI
- lot 4 : Façades contemporaines
- lot 5 : Lumimags
- lot 6 : Bouix
- lot 7 : Mistral Clôture

pour un montant total de 186 550,62 € HT, soit 223 114,54 € TTC.

3. Affaires financières

3.1. Subventions

Lors du dernier Conseil des demandes de subventions exceptionnelles émanant du Racing Club Eyraguais, du Club Taurin et du Comité Paroissial avaient été évoquées, et Monsieur le Maire avait demandé des compléments d'information avant que ces questions soient débattues.

+ Pour le RCE, le bilan a été fourni et laisse apparaître de grosses dépenses, notamment l'adhésion à la ligue (10 800 €), les jeux de maillots (5 600 €) ou encore les déplacements des équipes seniors (5 000 €) dus à une saison de qualité qui s'est prolongée... de plus, il y aura 2 équipes supplémentaires pour la saison 2007/2008.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de 3 000 € supplémentaires pour la nouvelle saison du RCE.

+ Messieurs PANCIN et LÉONARD se retirent de la séance pour l'examen de cette question. Pour le Club Taurin, l'aide exceptionnelle demandée s'appuie sur l'achat de 70 chaises (500 €) afin de compléter l'équipement de la salle mise à disposition par la commune et correspond aux dépenses supplémentaires liées aux festivités du 30^{ème} anniversaire de la Corne d'Or (1 000 €).

Le Conseil Municipal donne son accord, par 19 voix, pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Club Taurin.

+ En ce qui concerne le Comité Paroissial qui a procédé au réaménagement de la sacristie et à la conservation de meubles, et plus particulièrement d'un meuble ancien en noyer, pour un montant total de 2 000 €, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une participation pour entretien des équipements de l'église à hauteur de 1 000 €.

+ La nouvelle salle de judo nécessite certains équipements obligatoires : les tatamis à moins d'un mètre des murs impliquent une protection murale, soit 20 mètres linéaires sur 2 cloisons, pour une dépense de 2 000 €. Par ailleurs, les tatamis utilisés depuis plus de 25 ans par le judo et d'autres associations locales, doivent être remplacés car ils sont très usagés (4 600 €).

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 600 € au club de judo.

3.2. ZA Les Moutouses : vente de lots

Des compromis ont été signés pour la vente des deux derniers lots de la zone d'activités des Moutouses. Il est proposé de les vendre au prix de 30 € HT le mètre carré conforme à l'estimation du service des domaines.

- lot n° 11 de 1 451 m² pour une SHOEN de 540 m², vendu à l'entreprise ROSA Sébastien pour un montant de 43 530 € HT ;
- lot n°3 de 3 987 m² pour une SHOEN de 1 690 m² plus une parcelle de 1 000 m² située au Sud en zone agricole au prix de 15 € HT le mètre carré, vendus à la Sté COMESUD de charpentes métalliques, pour un montant total de 134 610 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise ces ventes pour un montant total pour ces deux lots de 178 140 € H.T.

3.3. Chemin de la Sablière : vente de parcelle

La commune a procédé, en 2001, à la division d'une parcelle, située chemin de la Sablière (partie droite en montant), afin de constituer un lot de 3 000 m²,

Le morcellement ayant été effectué il y a moins de 10 ans, il convient de préparer un permis d'aménager (nouveau permis de lotir) pour créer 2 nouveaux lots de 3 000 m². Un riverain a fait une demande d'acquisition de l'une des deux parcelles qui serait créée.

M. et Mme ROMANET et M. et Mme PLAUCHUT ont fait une proposition à 280 000 € H.T. pour acquérir 1 500 m² chacun.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de cette parcelle au prix de 280 000 € H.T.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a négocié l'acquisition d'environ 6 000 m², situés chemin de la Sablière, sur la partie gauche en montant. Une étude généalogique a été menée concernant les héritiers de l'une de ces parcelles qui ont fait une proposition à Monsieur le

Maire d'un montant de 150 000 € pour la parcelle BP 110 d'une superficie de 3 049 m².
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ces 3 049 m² pour un montant de 150 000 €, qui se réalisera sur le budget 2008.

4. Questions diverses

4.1. Logiciel élections

À compter des élections municipales, le Conseil Général 13 n'assure plus la préparation et l'édition des cartes et listes électorales, aussi une consultation a été menée pour sélectionner un logiciel permettant au service élections d'assurer ces tâches.

Il est suggéré de retenir la proposition de la société SIGEC (qui était le fournisseur du logiciel du Conseil Général) pour un montant de 5 513,24 € TTC, comprenant la fourniture du logiciel S'elect, son installation et la formation des utilisateurs. Il est également proposé de s'équiper du module "show électoral" afin de pouvoir diffuser les résultats lors des soirées électorales pour un montant de 1 985,20 € TTC formation comprise.

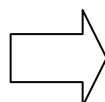
À l'issue de la période de garantie, le contrat de maintenance annuel est fixé à 270 € HT, soit 322,92 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ces logiciels élections.

• Finances

Monsieur le Maire présente la situation financière, car beaucoup d'opérations se terminent dont les paiements arrivent en cette fin d'année :

Fonctionnement/Investissement : solde dépenses – recettes.....	719 000 €
Travaux d'assainissement (tennis + Beauchamp).....	77 800 €
Autres dépenses devant être mises en œuvre en cette fin 2007	<u>50 000 €</u>
Total arrondi des dépenses.....	850 000 €
Subventions restant à encaisser.....	<u>- 600 000 €</u>
Besoin de financements.....	- 250 000 €



Emprunt à court terme.....	150 000 €
Ligne de trésorerie.....	<u>100 000 €</u>
	250 000 €

Le niveau de l'endettement sera celui que connaissait la commune en 2001, et la moitié des emprunts arrivera à échéance fin 2009.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le recours à l'emprunt à hauteur de 150 000 € et la sollicitation d'une extension de la ligne de trésorerie pour 100 000 €.

• AMF

L'association des Maires de France propose, pour le centième anniversaire de sa création, un projet pour les écoles : dessine ta commune. M. LEYDET est chargé de ce dossier.

• Les récrés fruitées

C'est une association qui propose des fruits (50 fruits annuels) pour les enfants des écoles, moyennant un coût de 0,20 € par enfant, soit pour Eyragues environ 10 000 € pour l'année scolaire. Le but étant la lutte contre l'obésité des enfants et un retour vers le sens du goût.

- **Congrès des Maires**

Le 90^{ème} Congrès des Maires se déroulera du 20 au 22 novembre 2007 à Paris. Les conseillers intéressés doivent s'inscrire rapidement auprès de M. LEYDET et/ou du secrétariat général.

- **Fêtes de fin d'année**

Il faut choisir les dates pour les vœux du Maire et la soirée de l'Arbre de Noël du personnel municipal.

- **Opération brioche**

La chrysalide renouvelle son opération annuelle de vente de brioches sur la voie publique au profit des paralysés, du 8 au 14 octobre 2007.

- **Bilan des fêtes estivales**

Monsieur le Maire est satisfait des festivités de l'été qui se sont bien passées. Il tient à féliciter les organisateurs et les bénévoles de ces différentes manifestations.

- **Recrutement**

Bruno TERRIÉ informe que l'annonce pour le recrutement d'un agent affecté au service des ressources humaines a été publiée début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le seize octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
9 octobre 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procuration : 0
Votes : 20

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 OCTOBRE 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTRAL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Hélène REY, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Franck DELABRE, Alain DIJON, Odile POUJOL.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2007 est adopté à l'unanimité. Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Budget supplémentaire 2007

La section investissement du Budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 386 472,34 € correspondant au résultat 2006 pour 511 963,08 € et aux restes à réaliser pour un montant de 757 000 € et à de nouvelles dépenses : campagne d'enrobés 79 509,26 €, travaux extérieurs de la salle multisports 12 000 € et pour la réhabilitation du bâtiment Lagnel pour 25 000 € supplémentaires.

Les recettes d'investissement du budget supplémentaire comprennent 184 572,34 € d'excédents de fonctionnement, 114 000 € de produits des cessions et 1 087 900 € de subventions en restes à réaliser.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget supplémentaire présenté.

1.2. Ligne de trésorerie – emprunt

Patrick DELAIR, employé à la Société Générale, quitte la séance, ne participant ni au débat ni au vote.

Afin de permettre le financement des opérations d'investissements envisagées il convient d'avoir recours à :

- une augmentation de la ligne de trésorerie de 100 000 € ;
- un emprunt à court terme de 150 000 €

La commune dispose d'une ligne de trésorerie de 600 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, suite aux négociations menées auprès de 3 établissements bancaires : le Crédit Agricole, la Société Générale et la Caisse d'Épargne. Le choix avait été fait d'une ligne interactive EONIA + marge de 0,06 %, avec tirage et remboursement par Internet.

Le Conseil Municipal autorise par 19 voix pour l'extension de cette ligne de trésorerie interactive pour un montant complémentaire de 100 000 € au taux EONIA + 0,50 %.

De plus, il est proposé de solliciter un emprunt à court terme (deux ans) d'un montant de 150 000 €. Des négociations ont été menées auprès de 3 établissements bancaires : le Crédit Agricole, la Société Générale et la Caisse d'Épargne qui proposent des taux fixes suivants :

- Société Générale : 4,64 % ;
- Caisse d'Épargne : 4,55 % ;
- Crédit Agricole : 4,65 %.

M. TROUSSEL précise que les échéances semestrielles seront en janvier et en juillet.

Monsieur le Maire ajoute que la dette diminue sensiblement en 2007, 2008 et 2009 laissant une capacité financière accrue pour les prochaines années. Beaucoup d'investissements arrivent à terme et s'accompagnent d'importantes dépenses qui soldent les marchés en cours.

Le Conseil Municipal vote par 19 voix pour le choix de la Caisse d'Épargne pour l'emprunt à court terme d'un montant de 150 000 € au taux de 4,55 %.

2. Personnel

2.1. Primes de fin d'année

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2006 était fixée à 930 € et considérant qu'il y a eu au cours de l'année une augmentation des salaires de 0,8 %, le montant de la gratification 2007 est porté à 937 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la prime de fin d'année attribuée au personnel à 937 € pour l'année 2007.

Il est rappelé l'attribution, depuis 2004, d'une prime liée à la présence et au travail des agents, calculée sur une base de 200 € en 2006. Monsieur le Maire propose de porter la prime de base à 250 € pour 2007.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que le calcul de la prime liée à la présence et au travail des agents soit effectué sur la base de 250 € pour 2007.

2.2. Ratio promu / promouvables

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois (sauf police municipale) pouvant être promu à l'un des grades d'avancements est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. De plus, la loi en question et les décrets de réforme de la catégorie C ont supprimé tous les quotas d'avancement.

En conséquence la collectivité doit fixer le ratio promu/promouvables, c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (= agents qui remplissent les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient bénéficier de cet avancement.

Les taux peuvent être fixés librement de 0 à 100 %, grade par grade. Ils peuvent être modifiés tous les ans mais doivent être soumis à l'avis du Comité technique paritaire.

À noter également que la règle de l'arrondi à l'entier supérieur et la dérogation au quota tous les 3 ans s'il n'y a pas eu possibilité d'avancement, sont supprimées.

Le Conseil Municipal du 12 juin dernier avait proposé de retenir le taux de 100 % pour l'ensemble des grades présents dans la collectivité.

Les ratios sont fixés comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio (%)	Observations (nb d'agents du grade/ nb promouvables)
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100%	1 / 1
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100%	2 / 2
Rédacteur	Rédacteur principal	100%	1 / 1
Attaché	Attaché principal	100%	1 / 0
Attaché principal	Directeur territorial	100%	1 / 1
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	100%	15 / 6
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal 2ème classe	100%	4 / 3
Agent de maîtrise principal	Technicien supérieur	100%	1 / 1
Agent social de 2ème classe	Agent social de 1ère classe	100%	1 / 0
ATSEM 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	100%	2 / 2
Auxiliaire puériculture de 1ère classe	Auxiliaire puériculture principale de 2ème classe	100%	1 / 0
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100%	1 / 0
ETAPS de 2ème classe	ETAPS de 1ère classe	100%	1 / 0

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni le 20 septembre dernier et a émis un avis favorable à cette proposition. Le Conseil municipal, par 19 voix pour et 1 abstention, entérine le taux de 100%.

2.3. Gestionnaire des ressources humaines

En réponse à l'annonce pour le recrutement d'un agent chargé de la gestion des ressources humaines 39 candidatures sont parvenues.

Une première sélection a été effectuée et 10 personnes seront reçues à compter du 19 octobre prochain.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

3. Travaux

3.1. Chantiers en cours : évolution

Création d'un terrain de football

La pelouse a bien poussé et une première tonte sera effectuée afin de renforcer l'enracinement. Les fourreaux des buts sont faits et les poteaux seront installés et testés prochainement. Les abris pour les joueurs vont être bientôt posés et il restera le réglage de l'éclairage.

Aménagement de l'intérieur du complexe multisports

Tous les corps de métiers sont là et s'activent ; la fin des travaux est prévue en novembre.

Aménagement des extérieurs du complexe multisports

Les travaux commencent lundi par l'esplanade et devraient durer jusqu'à fin novembre. Plusieurs entreprises vont travailler simultanément : esplanade, mise en forme du parking,

poses de l'éclairage et des clôtures, réalisation des enrobés et plantations. Ces aménagements extérieurs vont demander beaucoup de travail aux services techniques municipaux aidés par l'Entreprise Feuillassier.

Coordination SPS et contrôle technique des extérieurs du complexe multisports

Trois sociétés ont répondu pour le contrôle technique : BUREAU VERITAS du Pontet : 1200 € HT ; SOCOTEC d'Avignon : 990 € HT ; BUREAU ALPES CONTROLES de la Penne sur Huveaune : 1 720 € HT.

Quatre sociétés ont répondu pour la coordination SPS : BUREAU VERITAS : 1 450 € HT ; SOCOTEC : 1 980 € HT ; ERTB de Montoux : 1 312,42 € HT ; JL EXPERTISE d'Avignon : 942 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition du Bureau Véritas pour le contrôle technique s'élevant à 1200 € HT et la proposition de JL Expertise pour la coordination SPS s'élevant à 942 € HT.

3.2. Programme d'enrobés

Un premier chiffrage des travaux d'enrobés est en cours de réalisation et de négociation avec APPIA afin de déterminer les travaux à entreprendre prioritairement en fonction de l'enveloppe budgétaire ouverte : versant Nord du Clos Serein, lotissement Les Lavandes et parking du complexe multisports.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

4. Questions diverses

• SAFER

M. Jean-Pierre BLANC souhaite acquérir 10 hectares pour planter des abricotiers sur les plaines. 4 terrains communaux seraient concernés, au prix de vente de 1,10 € le m². Monsieur le Maire précise que serait préservé le droit de chasse sur ces parcelles. Le Conseil Municipal donne son accord de principe et demande à Monsieur le Maire de rencontrer les responsables de la SAFER pour finaliser ce dossier.

La Commune envisage l'achat de terrains cadastrés section BD 44, 46, 47 et 51 à MM. RAMIREZ/TERUEL pour une surface totale de 1ha 48a 71ca, au prix de 26 000,00 € H.T. M. le Maire a rencontré M. Christian ROSA intéressé par une location vente de ces terrains pour son exploitation l'EARL L'Espimet, établie sur une durée de 7 à 10 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention pour l'achat des terrains à MM. RAMIREZ/TERUEL mais reporte à une prochaine séance la décision concernant la cession à l'EARL Espimet. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer les responsables de la SAFER pour finaliser ce dossier.

• TGI de Tarascon

Un courrier du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Tarascon est adressé au Conseil Municipal soumettant une motion visant à conserver le TGI de TARASCON menacé de disparaître dans le cadre d'une réforme de la carte judiciaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien du TGI avec la totalité de son activité.

- **Lions Club**

M. le Maire fait part de l'invitation du Président du Lions Club à une réunion agréementée de la projection d'un film sur l'action menée, qui se déroulera à la Salle Baudile Lagnel le 6 novembre prochain.

- **Circulation**

Quelques remarques ont été formulées quant au stationnement : sur le parking de la poste, le samedi en fin de matinée, ou encore sur les places réservées aux handicapés.

- **Déchetterie**

Maryse PACCHIONI souhaite connaître la quantité autorisée pour déposer des végétaux à la déchetterie pour un particulier. M. DELAIR répond que l'on peut déposer 1 m3.

- **Récompenses**

Christiane MISTRAL s'est rendue à la Chambre des Métiers d'Avignon où étaient récompensés les lauréats d'examens professionnels afin de représenter la municipalité d'Eyragues.

- **Opération Brioches**

L'Association de la Chrysalide a renouvelé l'opération annuelle de vente de brioches du 8 au 14 octobre 2007, pour laquelle 21 personnes se sont jointes à Yvette POURTIER.

Par ailleurs, Yvette POURTIER souhaiterait sensibiliser le public par une information sur le don de moelle osseuse.

- **Parking derrière l'école maternelle**

Louis CHAUVET demande où en sont les travaux . M. le Maire répond qu'il sera bientôt ouvert au personnel des écoles et au corps enseignant.

- **Allergie**

Bruno TERRIÉ informe le Conseil Municipal du protocole mis en place pour un enfant atteint d'une allergie due à certains aliments, accueilli au restaurant scolaire.

- **Élections**

La date des élections municipales et cantonales, dans les cantons faisant l'objet d'un renouvellement, se dérouleront les 9 et 16 mars 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil sept, le onze décembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 décembre 2007

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procuration : 0
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11 DÉCEMBRE 2007

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2007 est adopté à l'unanimité. Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'inscrire deux nouvelles questions à l'ordre du jour : l'aménagement de la parcelle appartenant au SICAS et une aide pour le Club Taurin. Accord unanime du Conseil municipal pour inscrire ces deux questions à l'ordre du jour de la séance.

1. Personnel

1.1. Création d'un poste d'adjoint administratif

En réponse à l'annonce pour le recrutement d'un agent chargé de la gestion des ressources humaines 39 candidatures sont parvenues.

Une première sélection a été effectuée et 10 personnes ont été reçues par Marc TROUSSEL et Bruno TERRIÉ, puis par Monsieur le Maire.

Il a été décidé de recruter Mme Élisabeth ALMANSA à compter du 15 janvier prochain. Mme ALMANSA occupe actuellement un poste au service des ressources humaines de la Direction de l'eau de la Communauté Urbaine de Lyon. Mme ALMANSA a 45 ans, 2 enfants scolarisés et son conjoint vient d'acquérir une exploitation agricole (élevage de chevaux) à Mollégès.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal.

1.2. Convention médecine professionnelle

Il convient d'autoriser le renouvellement de la convention "médecine professionnelle et préventive" qui nous lie au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, et comprenant les consultations annuelles, le suivi des dossiers médicaux, les examens paracliniques complémentaires (vue, audition, poumon).

La convention est d'une durée de 2 années au prix de 60 € par agent et par an.
Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de cette convention aux conditions ci-dessus édictées.

1.3. Tableau des absences

Le nombre de jours d'absence par agent a progressé de près de 20 % en 2007.

Année	Nombre de jours d'absence	Nombre d'agents	Ratio par agent	Evolution annuelle
2000	92	30	3,07	
2001	153	33	4,64	66%
2002	283	42	6,74	85%
2003	633	45	14,07	124%
2004	331	44	7,52	-48%
2005	196	45	4,36	-41%
2006	353	46	7,67	80%
2007	420	46	9,13	19%

Les absences en 2006 étaient essentiellement regroupées de novembre à juin; en 2007, leur nombre aura été constant, même durant les mois d'été.

La majorité des arrêts durent de 1 à 5 jours; une quinzaine continue plus de 10 jours. À noter que les agents perçoivent, sans interruption ou jour de carence, leur salaire et que notre assurance statutaire ne rembourse la rémunération qu'au-delà de 10 jours d'arrêt consécutifs.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces chiffres précisés en séance et illustrés par la présentation de graphiques.

2. Finances et biens

2.1. Subvention écoles

Deux représentations du spectacle de Noël auront lieu pour les 2 écoles et se dérouleront dans la maternelle. Les goûters seront offerts aux enfants. Le coût du spectacle est pris en charge à 50 % par l'association des parents d'élèves et à 50 % par la Mairie, soit une participation de 700 € chacun.

Le Conseil Municipal autorise cette subvention à l'unanimité.

2.2. Produits irrécouvrables

Monsieur le Receveur municipal demande à la collectivité d'admettre en non valeur pour la redevance ordures ménagères 107,03 € au titre de 2005 et 107,53 € au titre de 2006, le créancier ayant fait l'objet d'un PV de carence.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'admission en non valeur de cette redevance pour un montant total de 214,56 €.

2.3. DGE 2008

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DGE 2008 doivent être déposés avant la fin de l'année.

Il est proposé de présenter une demande de financement pour les projets suivants :

- extension du cimetière pour un montant total de 680 000 € HT et un taux de subvention DGE pour les cimetières variant de 20 à 60 % ;
- aménagement et mise en sécurité de l'avenue Henry Barbusse pour un montant total de 541 570 € HT et un taux de subvention DGE pour la voirie communale variant de 20 à 40 % ;
- aménagement de vestiaires pour un montant total de 247 770 € HT et un taux de subvention DGE pour les aménagements sportifs variant de 20 à 40 % ;
- aménagement de la cantine pour un montant total de 761 465 € HT et un taux de subvention DGE pour les équipements scolaires variant de 20 à 60 %.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à procéder à ces demandes de financements.

2.4. Division cadastrale

Dans le cadre de l'aménagement des abords du complexe de salles multisports, la commune souhaite céder un triangle de 53 m² à M. Serge GAILLARDET, issu de la parcelle CR 178.

Le plan est présenté en séance et la vente de 53 m² à M. Serge GAILLARDET reçoit l'accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour un montant de 20 € HT le m² soit un total de 1 063,00 €.

2.5. Aide agence de l'eau

Les boues de la station d'épuration sont collectées par le SMICTTOM et sont traitées par la SOTRECO. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée demande à la commune de délibérer pour autoriser le SMICTTOM à percevoir l'aide à la bonne gestion des boues d'épuration prévue au 9^{ème} programme de l'Agence.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que le SMICTTOM perçoive cette aide.

2.6. Concession cimetière

Monsieur le Maire indique qu'il étudie une possibilité d'obtenir une concession inutilisée. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à poursuivre dans cette voie et à donner suite à cette acquisition si l'actuel propriétaire confirme son souhait.
Accord unanime du Conseil Municipal.

3. Travaux

3.1. Complexe multisports : avenants

Dans le cadre de sa mission de contrôle technique pour l'opération de construction d'un complexe de salles multisports le bureau d'études VERITAS prépare le rapport final de sécurité incendie. Il apparaît que l'établissement a été classé en Établissement Recevant du Public (ERP) de type X (activité de sports) de 4^{ème} catégorie avec un effectif de moins de 300 personnes présentes simultanément.

Le mode de distribution intérieure prévu dans la notice de sécurité lors du dépôt du permis de construire est de type compartimentage conformément à l'article CO 25 du règlement de sécurité incendie. Cependant, suivant cet article et DF 8, les compartiments disposant de cloisons montant toute hauteur doivent avoir des circulations désenfumées quelles que soient leurs longueurs. Ces dispositions ne sont pas respectées en raison de l'erreur dans

la notice de sécurité initiale pour le désenfumage et cette observation amènera un avis de non conformité sur le rapport final de sécurité incendie.

Lors d'une réunion sur site, le SDIS confirme l'analyse du bureau VERITAS et demande une mise en conformité du complexe avec la réglementation incendie préalablement à son ouverture. Il est donc décidé de réaliser un cloisonnement traditionnel et d'abandonner le système de compartimentage. Les travaux contenus dans cet avenant prévoient la réalisation d'un cloisonnement aux entrées des quatre salles annexes avec portes et cloisons PF 1/4h avec déplacement des commandes électriques des châssis ouvrants et installation d'un éclairage de sécurité complémentaire, reprise des peintures sur plâtre et sur bois et réalisation d'encoffrement et retombées en BA 13 et reprise de plafond métal déployé.

Cette mise aux normes sécurité incendie nécessite les modifications techniques des différents avenants suivants :

+ LOT 4A4 – FAUX PLAFONDS

Sas KAEFER WANNER (84702 SORGUES Cedex)

Montant initial du marché : 15 438,65 € HT, soit 18 464,63 € TTC.

L'avenant concerne la réalisation de 14 ml d'encoffrement en BA 13 et traitement des joints, la réalisation d'une retombée en BA 13 avec traitement des joints sur les quatre plafonds des salles annexes, la réalisation de 31,70 m² de plafond métal déployé.

Le montant de l'avenant n°1 au lot 4A4 s'établit à de 5 206,48 € HT, soit 6 226,95 € TTC.

Montant modifié du marché lot 4A4 : 20 645,13 € HT, soit 24 691,58 € TTC.

+ LOT 5 – MENUISERIES INTERIEURES – ISOLATION

Menuiserie MERLO SA (13120 GARDANNE)

montant initial du marché de 170 302 € HT, soit 203 681,19 € TTC.

Montant du marché avec avenant n°1 : 171 247,20 € H T, soit 204 811,65 € TTC.

Montant du marché avec avenant n°2 : 170 397,20 € H T, soit 203 795,05 € TTC.

L'avenant concerne la fourniture et la pose de quatre blocs porte CF ½ h et la réalisation de 22 m² de cloison grande hauteur 140 mm.

Le montant de l'avenant n°3 au lot 5 s'établit à 6 490 € HT, soit 7 762,04 € TTC.

Montant modifié du marché lot 5 : 176 887,20 € HT, soit 211 557,09 € TTC.

+ LOT 6 : Électricité – Courants faibles

SET - Société Électrique de Travaux (84000 Avignon)

Montant initial du marché : 34 409,00 € HT, soit 41 153,16 € TTC

Montant après attribution des options : 41 851,00 € HT, soit 50 053,80 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 42 594,00 € HT , soit 50 942,42 € TTC

Montant du marché avec avenant n°2 : 45 481,00 € HT , soit 54 395,28 € TTC

L'avenant concerne le déplacement des commandes électriques afin de desservir les 8 châssis ouvrants par une ouverture motorisée et l'installation d'un éclairage de sécurité complémentaire dans les quatre salles annexes, avec point lumineux supplémentaire.

Le montant de l'avenant n°3 au lot 6 s'établit à 2 492 € HT, soit 2 980,43 € TTC.

Montant modifié du marché lot 6 : 47 973,00 € HT, soit 57 375,71 € TTC.

LOT 9 - Peinture - Nettoyage

Sté BC SERVICES (84000 Avignon)

Montant initial du marché : 26 010,95 € HT, soit 31 109,10 € TTC

Montant du marché avec avenant n°1 : 27 299,95 € HT , soit TTC 32 650,74 €

L'avenant concerne la reprise de 37,04 m² de peinture acrylique sur cloison de plâtre et de 22,84 m² de peinture sur bois massif.

Le montant de l'avenant n°2 au lot 9 s'établit à 70 4,43 € HT, soit 842,50 € TTC.
Montant modifié du marché lot 9 : 28 004,38 € HT, soit 33 493,24 € TTC.

RECAPITULATIF :

NOM	Lot n°	Intitulé lot	Base HT	Option HT	Total marché initial HT	Total marché initial TTC	AVENANT n°1			AVENANT n°2			AVENANT n°3			Marché modifié HT	Marché modifié TTC
							Plus value	Moins value	Avenant HT	Plus value	Moins value	Avenant HT	Plus value	Moins value	Avenant HT		
SA BOTTA et Fils	1	Terrassement/Gros oeuvre/Cloisons/VRD/Charpente bois/Couverture	612 455,93	0,00	612 455,93	732 497,29	22 689,94	-2 821,35	19 868,59			0,00			0,00	632 324,52	756 260,13
Sté d'Exploitation ROSSI Frères	2	Charpente métallique/Couverture bac acier	101 055,10	0,00	101 055,10	120 861,90	1 960,00		1 960,00			0,00			0,00	103 015,10	123 206,06
SOPREMA SA	3	Etanchéité	16 200,00	0,00	16 200,00	19 375,20			0,00			0,00			0,00	16 200,00	19 375,20
SEE MOINE	4A1	Menuiserie aluminium	66 469,31	0,00	66 469,31	79 497,30			0,00			0,00			0,00	66 469,31	79 497,29
Travaux Métalliques ARGENCE	4A2	Serrurerie Métal	7 456,81	660,00	8 116,81	9 707,71			0,00			0,00			0,00	8 116,81	9 707,70
SEE MOINE	4A3	Menuiserie bois	6 719,11	0,00	6 719,11	8 036,06			0,00			0,00			0,00	6 719,11	8 036,06
SAS KAEFFER	4A4	Faux plafonds	15 438,65	0,00	15 438,65	18 464,63	5 206,48		5 206,48			0,00			0,00	20 645,13	24 691,58
ELOREM ALU	4B	Portes pliantes	78 500,00	0,00	78 500,00	93 886,00			0,00			0,00			0,00	78 500,00	93 886,00
MENUISERIE MERLO	5	Menuiseries	170 302,00	0,00	170 302,00	203 681,19	7 224,20	-6 279,00	945,20		-850,00	-850,00	6 490,00		6 490,00	176 887,20	211 557,03
Société Electrique de Travaux	6	Electricité/Courants faibles	34 409,00	7 442,00	41 851,00	50 053,80	971,00	-228,00	743,00	2 887,00		2 887,00	2 492,00		2 492,00	47 973,00	57 375,71
Sarl DAILLANT ENTREPRISE	7	Plomberie/Sanitaire/Chauffage/VMC	79 935,60	0,00	79 935,60	95 602,98	1 386,00		1 386,00			0,00			0,00	81 321,60	97 260,63
Sarl Saint-Etienne Carrelages	8	Revetements sols durs/Falences	11 787,52	3 628,65	15 416,17	18 437,74	9 166,80	-4 579,33	4 587,47			0,00			0,00	20 003,64	23 924,39
Société BC SERVICES	9	Peinture - Nettoyage	26 010,95	0,00	26 010,95	31 109,10	7 287,30	-5 998,30	1 289,00	704,43		704,43			0,00	28 004,38	33 493,24
Sarl SUD TENNIS	10	Revetements de sols	46 460,00	0,00	46 460,00	55 566,16		-1 458,00	-1 458,00	1 200,00		1 200,00			0,00	46 202,00	55 257,59
SPORT France SAS	11	Matériels sportifs	6 209,70	0,00	6 209,70	7 426,80			0,00			0,00			0,00	6 209,70	7 426,80
TOTAL			1 279 409,68	11 730,65	1 291 140,33	1 544 203,85	55 891,72	-21 363,98	34 527,74	4 791,43	-850,00	3 941,43	8 982,00	0,00	8 982,00	1 338 591,50	1 600 955,43

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature des avenants nécessaires à la mise aux normes de sécurité incendie du complexe de salles multisports.

3.2. Assainissement Draille de Bourtineau

La commission d'ouverture des plis a examiné les offres concernant la réalisation de l'assainissement draille de Bourtineau. Les travaux prévoient la réalisation du réseau gravitaire de collecte des eaux usées sur environ 140 ml et 4 regards ainsi que l'installation d'une mini station de refoulement afin de renvoyer les eaux usées sous pression de l'arrière des tennis jusqu'au réseau route de Graveson. La canalisation sous pression a été installée en attente par les services techniques lors de la réalisation du parking longeant le stade de rugby.

Tableau des offres

Entreprises	Commune	Coût Base HT	Coût Base TTC	Coût Variante HT	Coût Variante TTC	Option HT	Option TTC
SEE ROSSI TP	CHATEAURENARD CEDEX	47 289,00 €	56 557,64 €	47 645,00 €	56 983,42 €	1 780,00 €	2 128,88 €
SOBECA	CAVAILLON CEDEX	97 392,00 €	116 480,83 €	98 432,00 €	117 724,67 €	3 745,00 €	4 479,02 €
Sarl MICHELIER	CAROMB	41 130,00 €	49 191,48 €	41 440,00 €	49 562,24 €	1 762,00 €	2 107,35 €

La variante concerne le mode de transmission par GSM de la télésurveillance et l'option concerne la clôture du poste de relevage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la SARL MICHELIER pour la réalisation des travaux d'assainissement draille de Bourtineau, comprenant la variante et l'option.

3.3. Vigueirat central

Lors du Conseil du 17 avril 2007, il a été présenté la demande de l'Association Syndicale Forcée du Vigueirat central de Tarascon concernant son programme hydraulique afin de remédier aux inondations de décembre 2003. Le montant total des travaux à effectuer sur les ouvrages hydrauliques de cette ASF s'élevait à 2 003 160 € HT. Il a été décidé de scinder ceux-ci en plusieurs tranches de 400 000 € financés à 40 % par le Conseil Général, soit 160 000 €, et à 20 % par la Région, soit 80 000 €.

Les travaux prévus sur le secteur des Vidanges d'Eyragues s'élevaient à 61 780 € et concernent le Moulin de Fabre (Réal), la Reyrade (chemin des Confines) et le gaudre des Dorthes. L'ASF du Vigueirat Central sollicitait un financement de 20 % de ces travaux par la commune et le Conseil municipal avait autorisé à l'unanimité la participation aux travaux hydrauliques de lutte contre les inondations prévus en 2007 par l'ASF du Vigueirat Central de Tarascon pour une somme maximum de 12 356 €.

Suite à l'appel d'offre mené et à l'ouverture des plis, les travaux estimés à 61 780 € HT ont été attribués à l'entreprise Trivella pour un montant de 75 461 € HT.

L'ASF du Vigueirat demande de bien vouloir réajuster l'aide financière de la commune qui sur la base de 20 % serait portée à 15 092,20 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin de réajuster l'aide financière de la commune à l'ASF du Vigueirat pour le montant de 15 092,20 €.

4. Questions diverses

4.1. Défense des traditions taurines

Lecture est faite du courrier de la ville de Bellegarde dans le Gard qui invite toutes les villes taurines à confirmer la légitimité des traditions taurines dans leur ville, à revendiquer leur qualité de "ville taurine" et à émettre le vœu que l'accès aux arènes demeure totalement libre y compris aux mineurs.

Michel GAVANON lit la délibération prise par la commune de Bellegarde et demande à ce que le Conseil municipal d'Eyragues prenne une position similaire.

Accord unanime des conseillers.

4.2. SICAS : busage accès

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SICAS concernant le busage du fossé longeant l'avenue du 8 mai, au moyen de cadres préfabriqués. Il rappelle que cette parcelle fait l'objet d'une servitude consentie par le SICAS au profit de la commune afin de permettre l'accès aux terrains communaux accueillant le projet de logements sociaux.

Le SICAS souhaite que la totalité du fossé le long de l'avenue du 8 mai soit busée avec des cadres de 1,70 x 0,80 m.

Monsieur le Maire souhaite que la gaudre soit également canalisée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le busage du fossé ainsi que du gaudre.

4.3. Club Taurin

Messieurs PANCIN, LÉONARD, RICARD et CHAMBON, membres du Club Taurin quittent la séance.

Marc TROUSSEL indique que le Club Taurin sollicite une participation communale d'un montant de 10 000 € pour les festivités organisées cette année singulière par le Club.

En effet 2007 aura été marquée par le 30^{ème} anniversaire du trophée de la Corne d'Or. Le budget annuel de l'association est de 60 000 € et a reçu une subvention de la commune, en 2007, de 7 000 €.

M. TROUSSEL propose que le Conseil attribue soit une subvention exceptionnelle pour le montant demandé, soit une aide exceptionnelle de 7 000 € complétée par 3 000 € d'avance sur la subvention 2008.

Le Conseil Municipal opte, par 19 voix pour, en faveur de la deuxième hypothèse.

- **Colis de Noël**

Louis ROSELLO annonce que 500 colis de Noël seront distribués dans les prochains jours aux anciens de la commune.

- **Récompenses**

Ghislaine HUMBLET a assisté à Saint-Rémy à la remise des diplômes du CAP (maçonnerie, serrurerie et menuiserie) pour les jeunes lauréats eyraguais.

- **Cimetière**

Patrick DELAIR fait part que la commission communale qu'il préside reprendra l'étude du projet d'extension du cimetière début 2008.

- **Écoles**

Michel LEYDET évoque le projet des écoles consacré au taureau et remercie Pierre PANCIN pour s'être investi en accueillant les écoliers aux arènes.

- **Logements Sociaux**

Monsieur le Maire précise que les travaux de viabilisation débuteront en mars 2008. Les lots seront prêts fin 2008 et les dossiers de demande de logements sociaux seront établis courant 2008 puis transmis à UNICIL pour être examinés.

- **Platanes**

André RICARD précise que les platanes seront brûlés chez M. PENAS.

- **Circulation**

Jean-Louis LÉONARD demande que soit réglé le miroir situé au croisement de l'avenue du 11 novembre. Également, de sécuriser l'escalier du nouveau parking.

- **Fêtes de Fin d'Année**

Michel GAVANON rappelle les dates du repas de Noël du personnel communal le 15 décembre, de la réception des vœux du Maire le 21 décembre et le réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes qui se déroulera à la Salle des Fêtes pour lequel les inscriptions seront clôturées à 285 personnes (prix 65 €/personne tout compris).

- **Téléthon**

Les dons récoltés pour le téléthon 2007 s'élèvent à 5 140 €.

- **Provence Prestige**

Christiane MISTRAL précise que le stand a accueilli beaucoup de visiteurs et que les dégustations ont connu un vif succès.

- **Terrain de foot**

Marc TROUSSEL informe que le Conseil Fédéral du district de Football a accordé une aide de 18 400 € pour l'aménagement du nouveau terrain de foot.

- **Association La chrysalide**

Yvette POURTIER informe de la tenue d'une journée portes ouvertes au Mas Saint-Pierre, le samedi 15 décembre.

- **Prévention routière**

Yvette POURTIER fait part de la distribution en 2008 à l'école primaire de double centimètres en plastique avec des schémas indiquant la bonne attitude en prévention routière.

- **Communication**

Hélène REY précise qu'il n'y aura pas d'édition du bulletin municipal début 2008, pour cause d'élections.

Monsieur le Maire demande que l'on étudie l'édition de plans de ville qui pourraient être conçus avec les commerçants, artisans et les activités de la commune.

- **Terrain Bouveyron**

Monsieur le Maire informe que la famille Bouveyron demande 175 € au m² pour la vente de leur parcelle AB 882 d'une superficie de 1 517 m², située à côté de l'aire de sports des écoles. La municipalité pourrait être intéressée par l'achat de ce terrain.

- **P.A.I.**

3 dossiers de Projet d'Accueil Individualisé au restaurant scolaire sont actuellement en cours pour des enfants allergiques ou diabétiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.